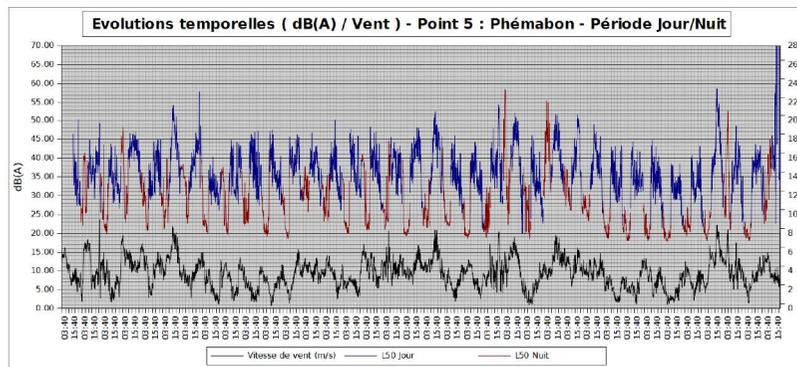
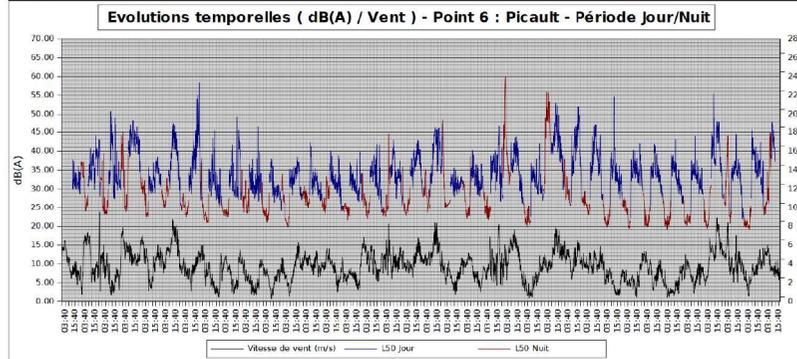


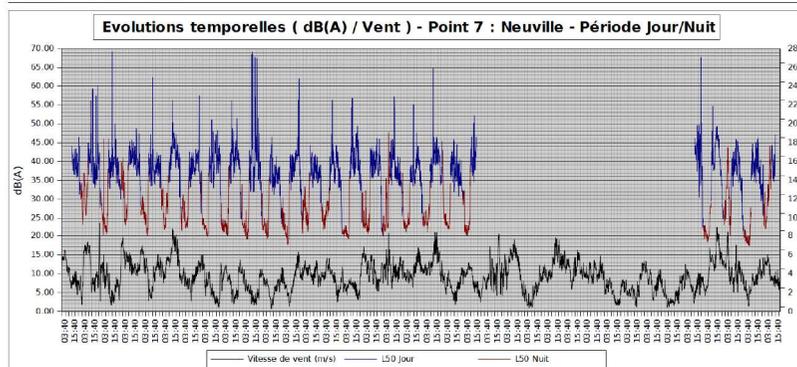
Point 5 : Phémabon



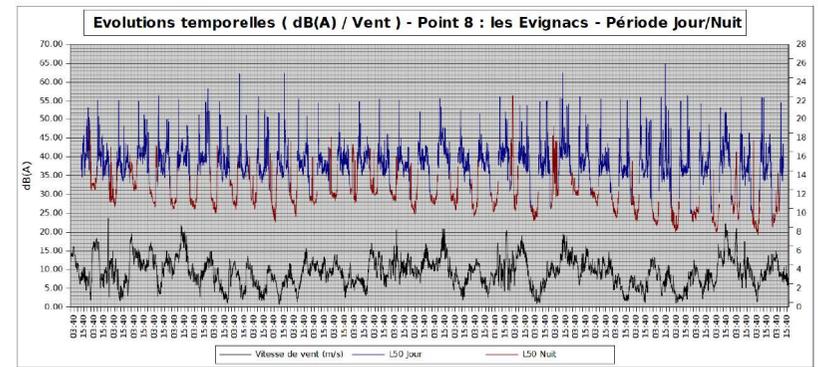
Point 6 : Picault



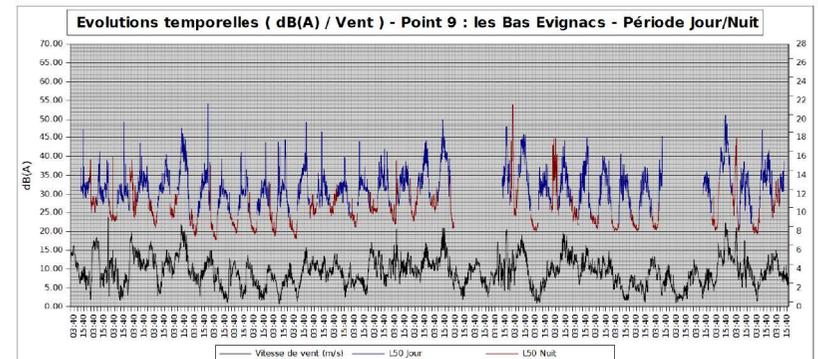
Point 7 : Neuville



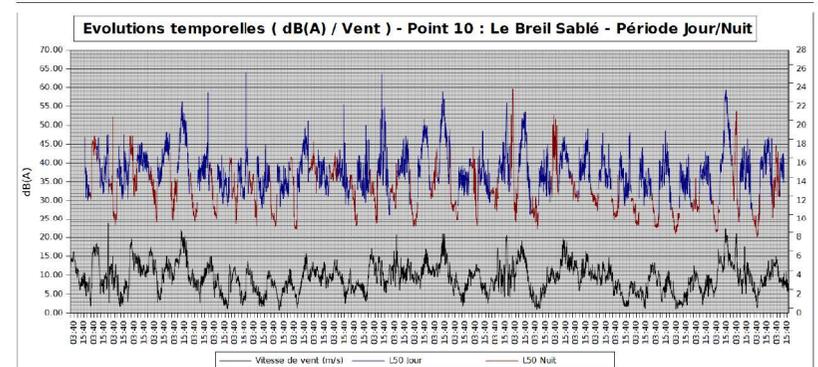
Point 8 : Les Évignacs



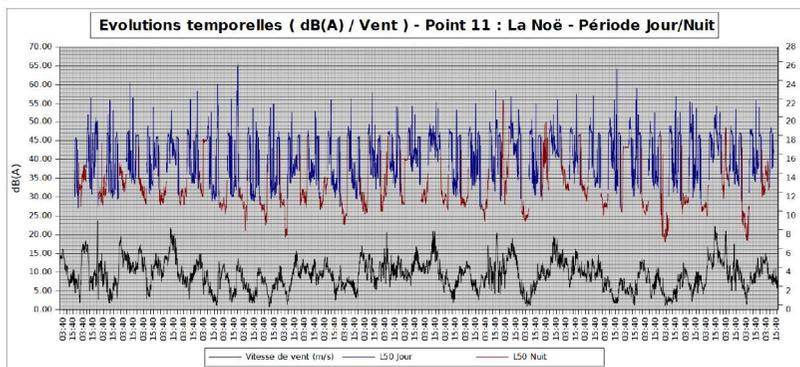
Point 9 : Les Bas Évignacs



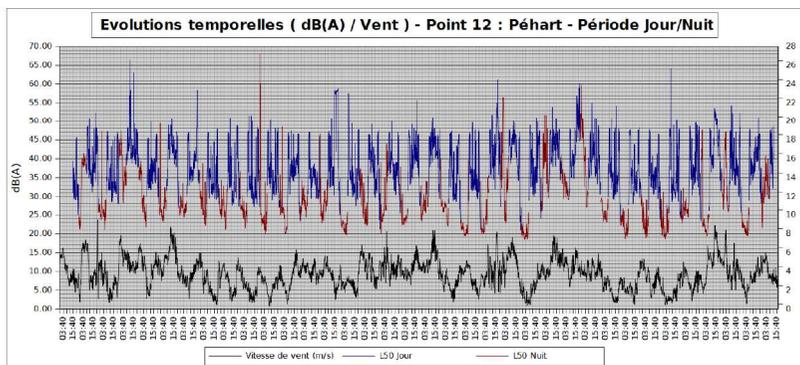
Point 10 : Le Breil Sablé



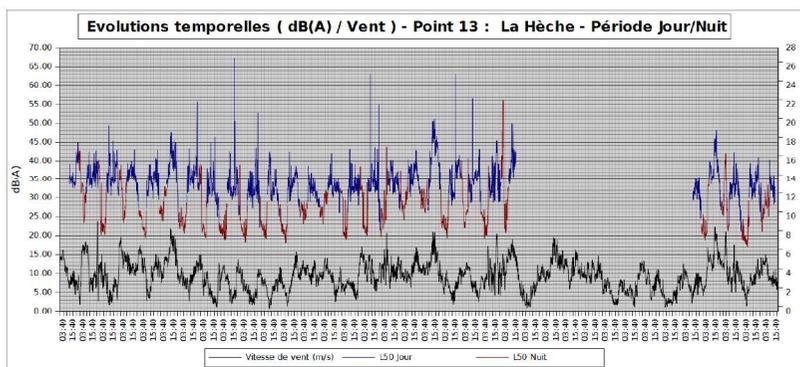
Point 11 : La Noë



Point 12 : Péhart

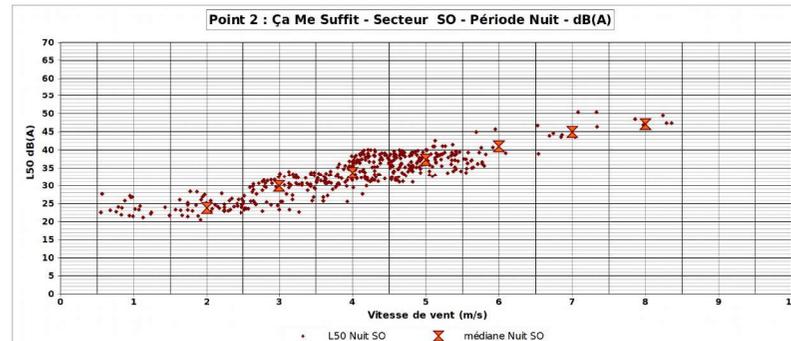
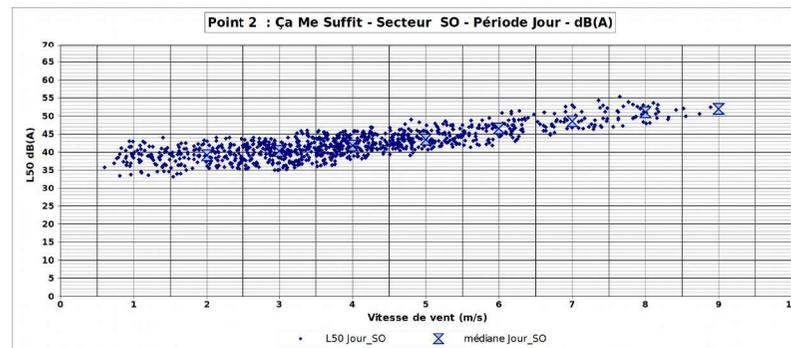


Point 13 : La Hèche

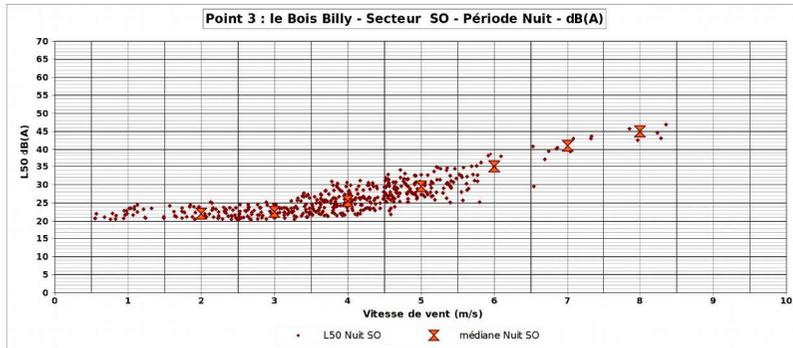
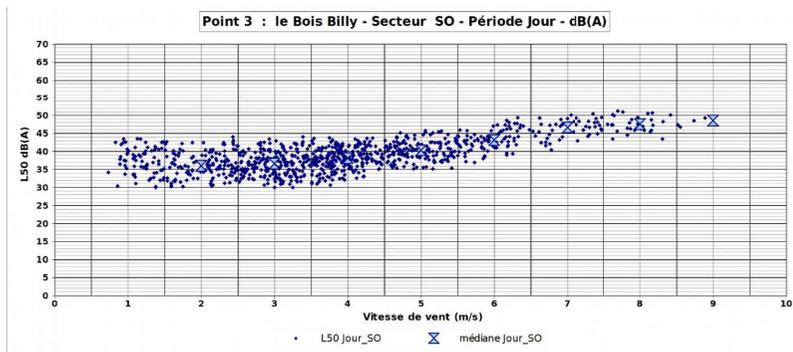


Nuages de points - Orientation Sud-Ouest

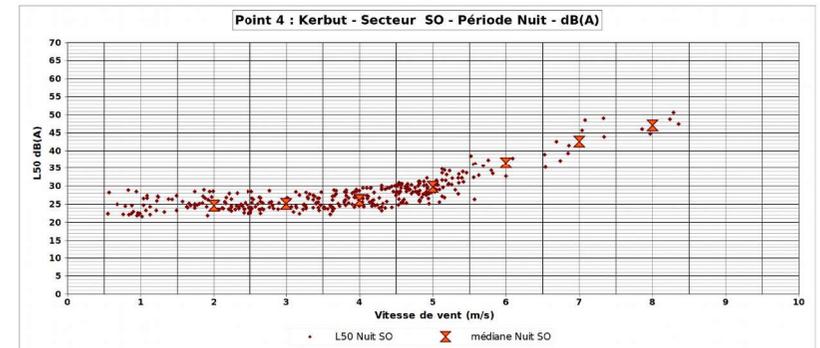
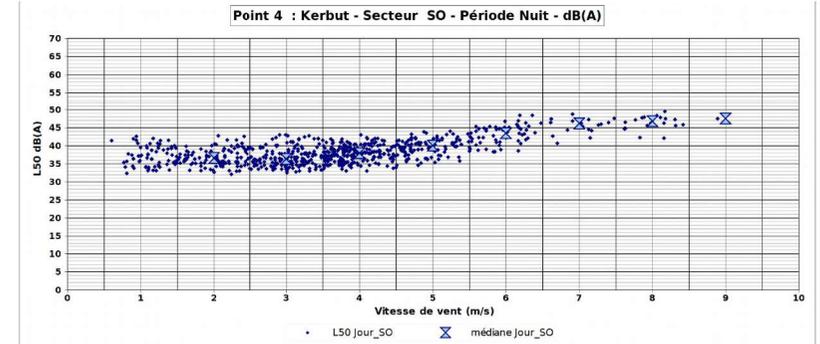
Point 2 : Ça Me Suffit



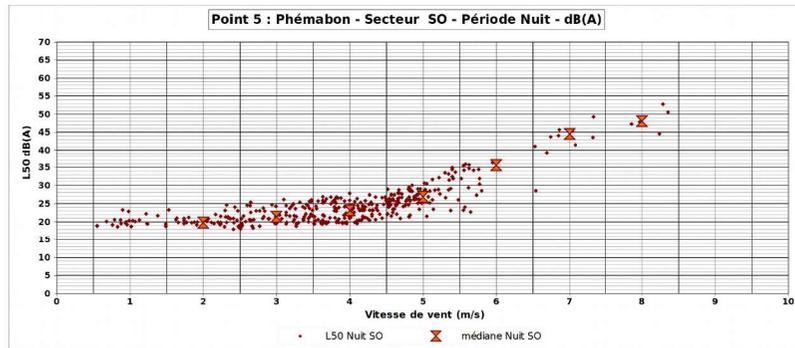
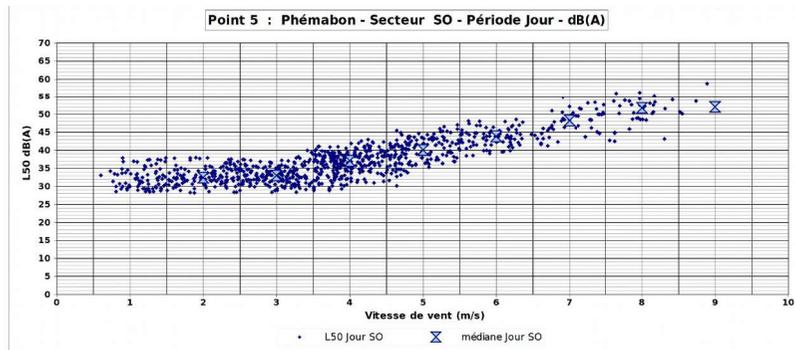
Point 3 : Le Bois Billy



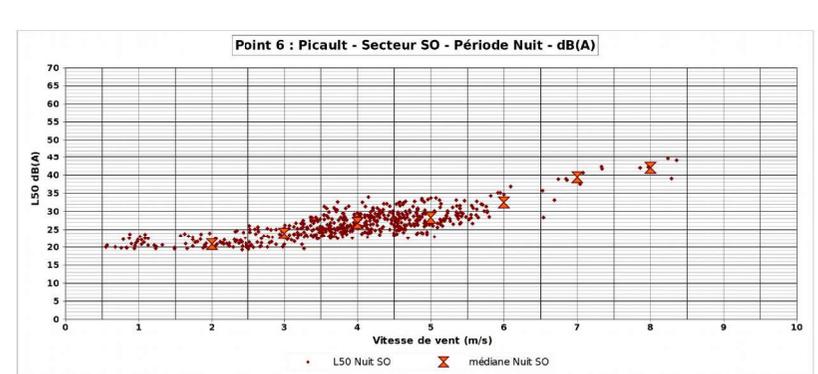
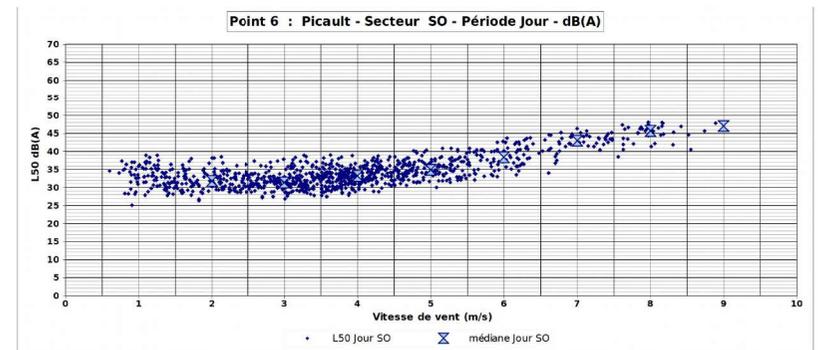
Point 4 : Kerbut



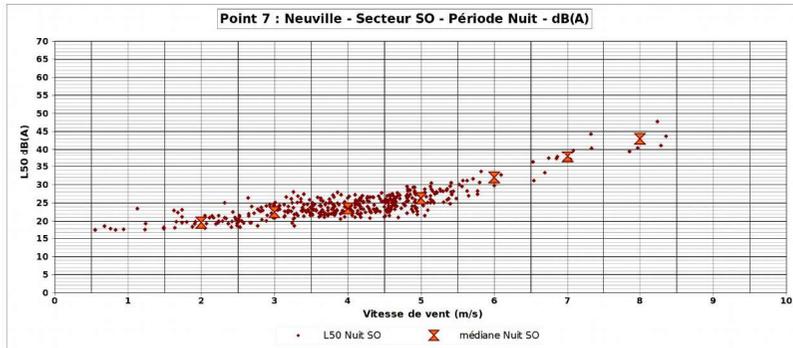
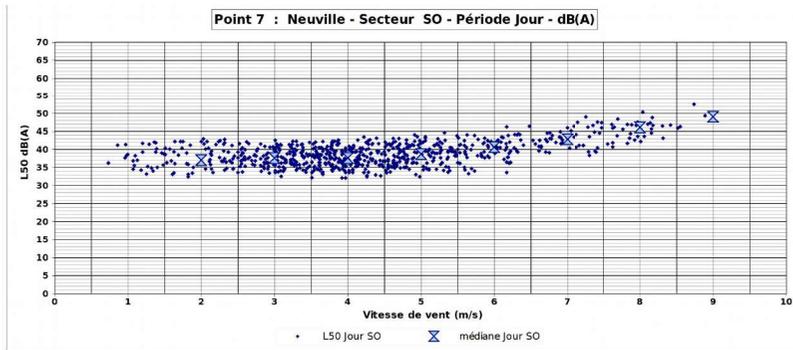
Point 5 : Phémabon



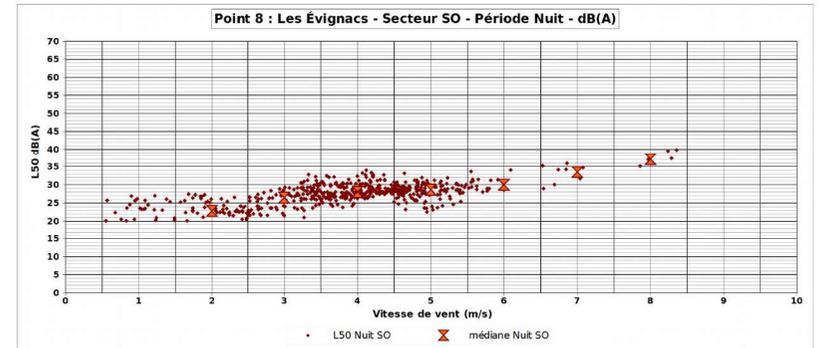
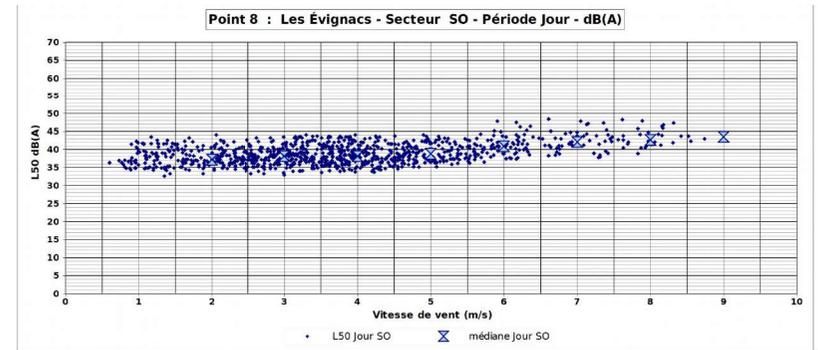
Point 6 : Picault



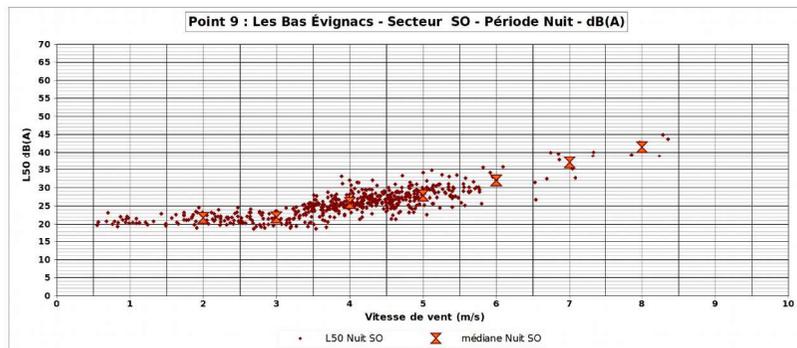
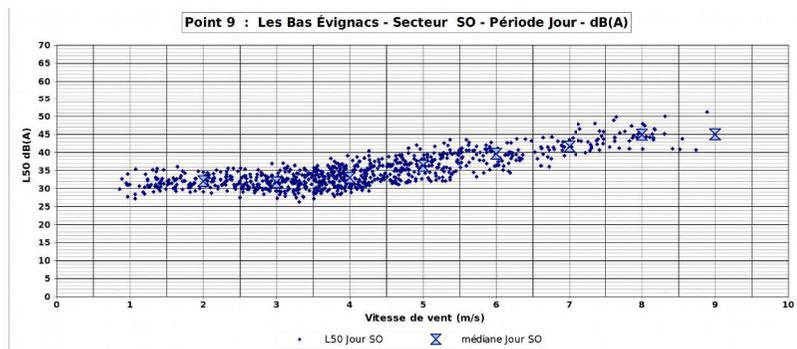
Point 7 : Neuville



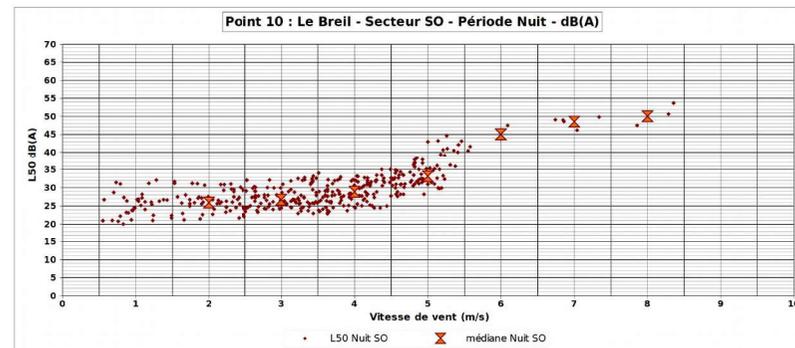
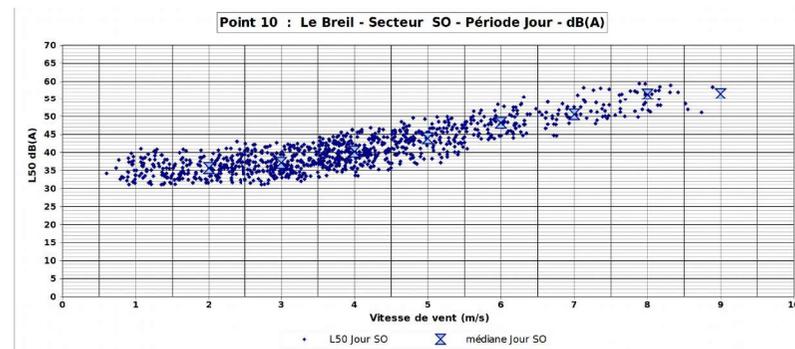
Point 8 : Les Évignacs



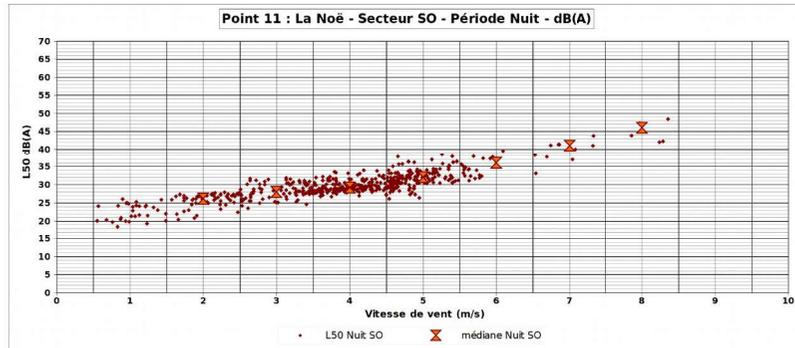
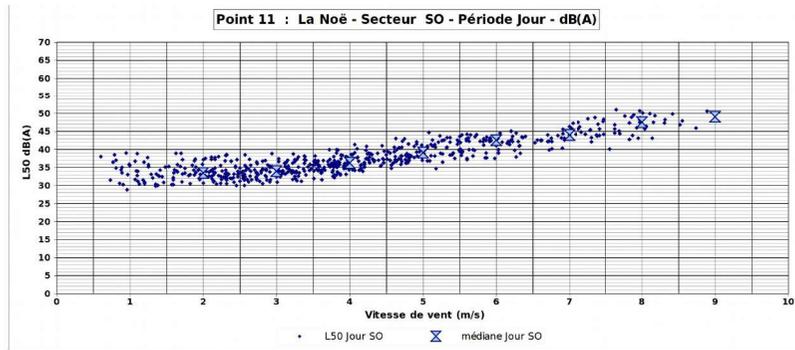
Point 9 : Les Bas Évignacs



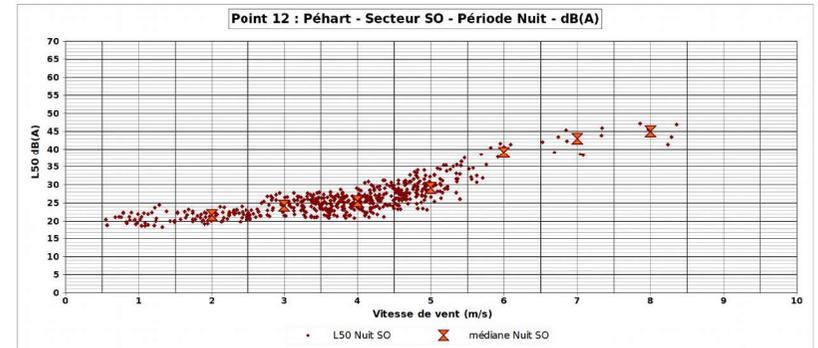
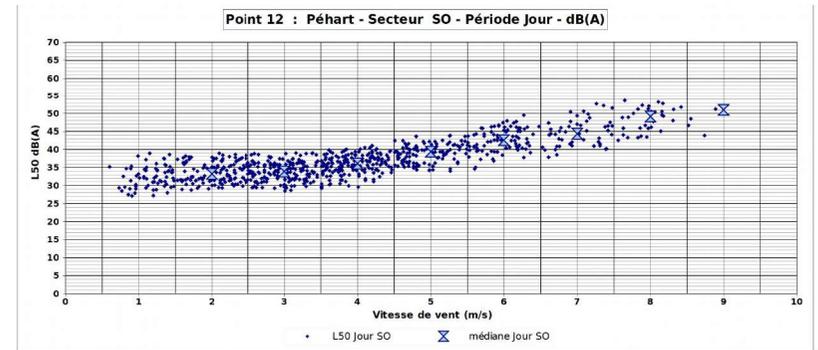
Point 10 : Le Breil Sablé



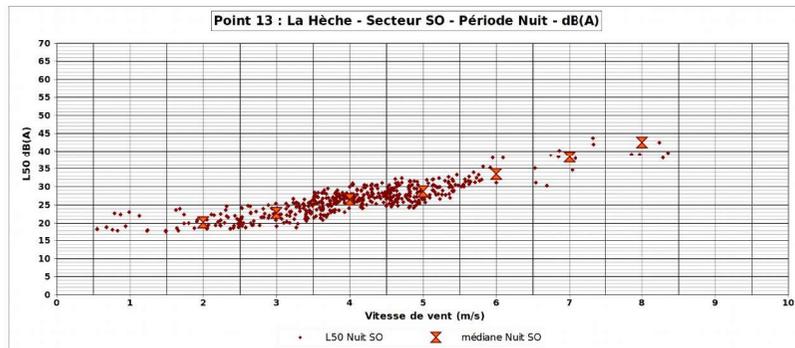
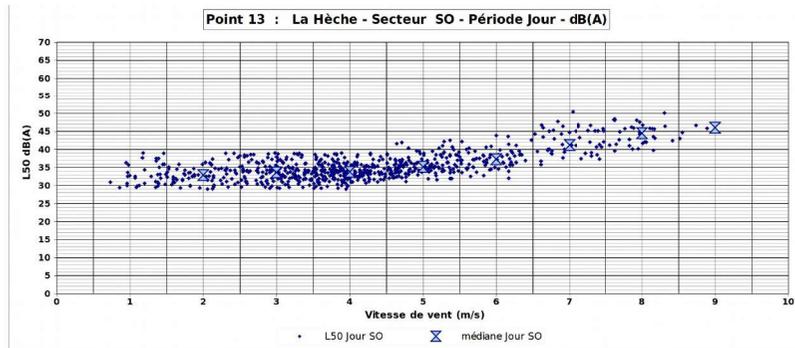
Point 11 : La Noë



Point 12 : Péhart

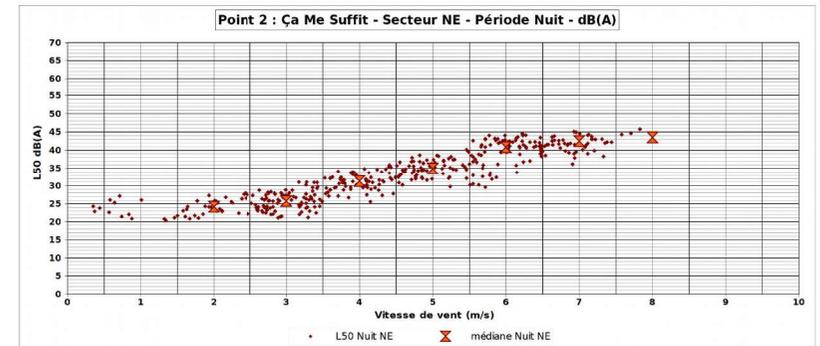
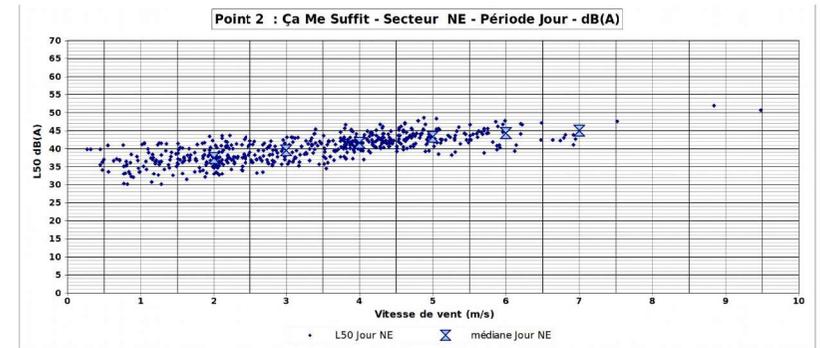


Point 13 : La Hèche

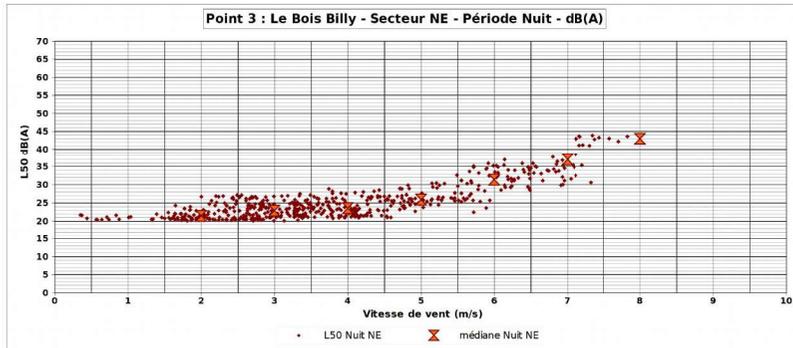
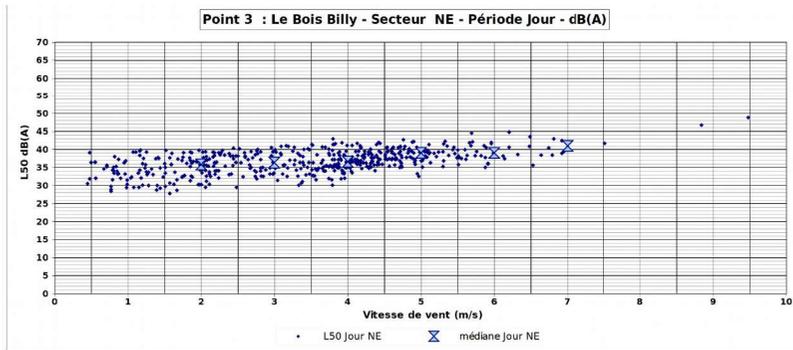


Nuages de points - Orientation Nord-Est

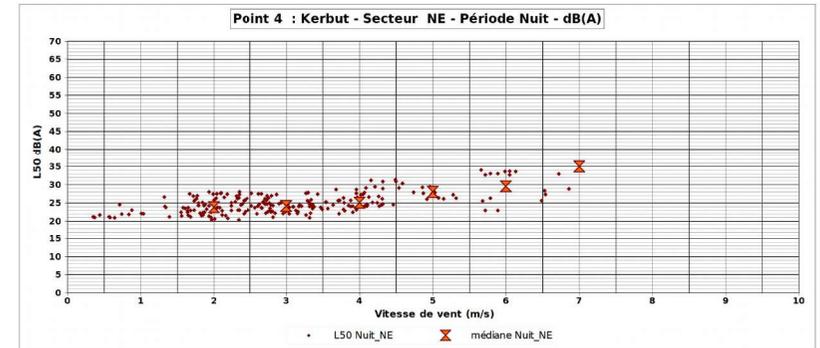
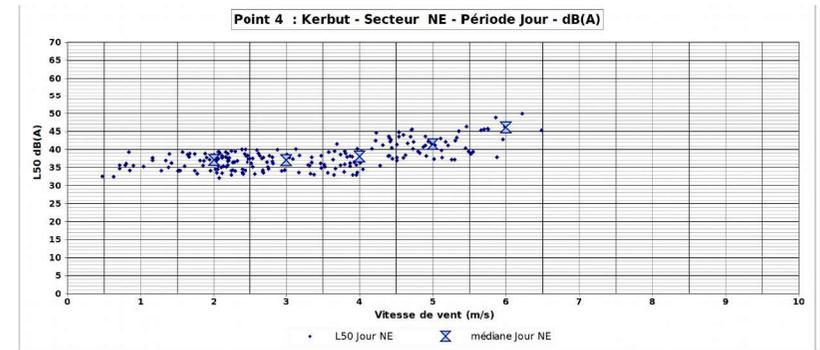
Point 2 : Ça Me Suffit



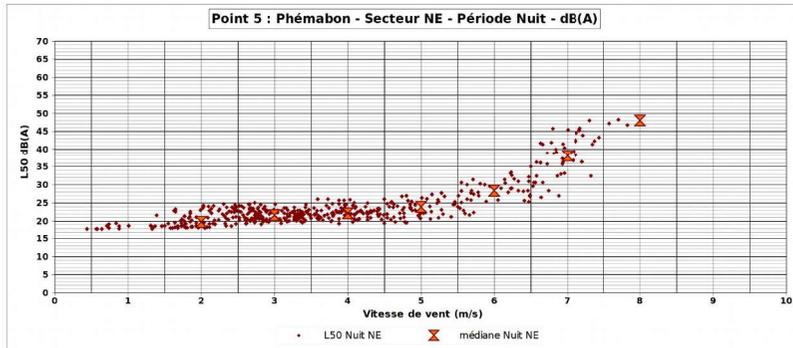
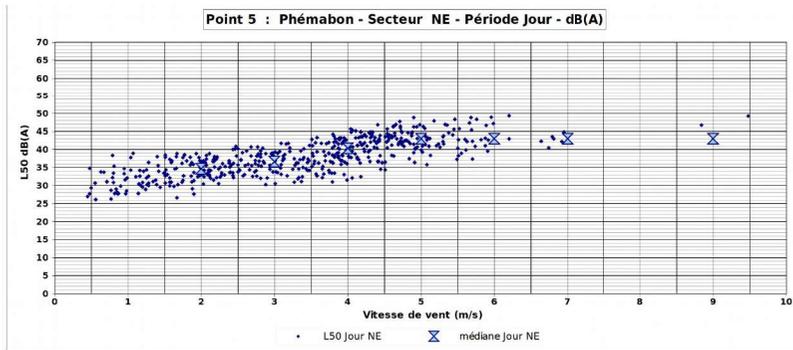
Point 3 : Le Bois Billy



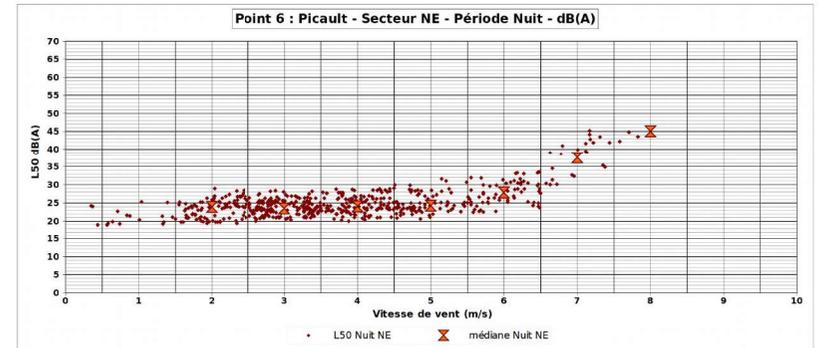
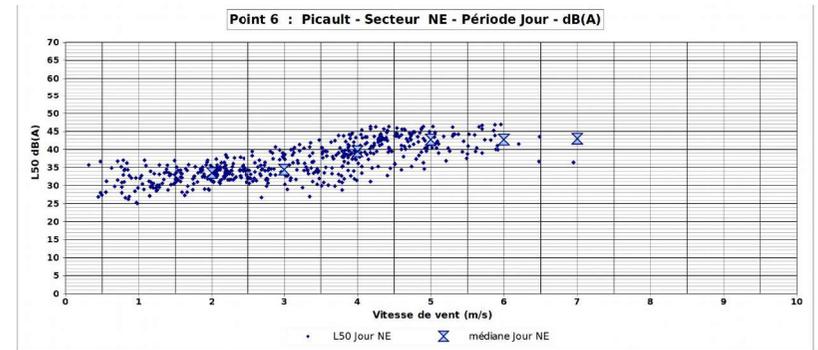
Point 4 : Kerbut



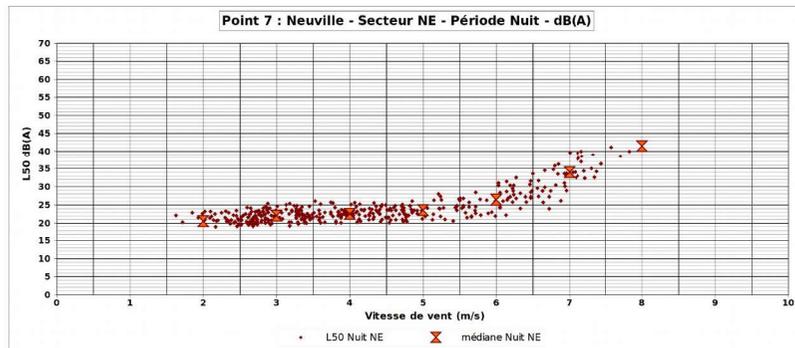
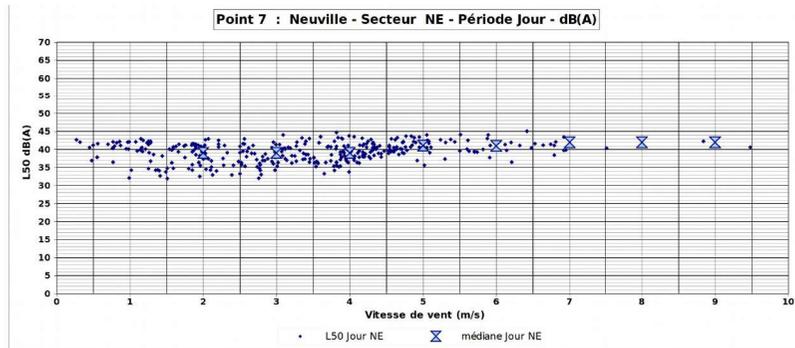
Point 5 : Phémabon



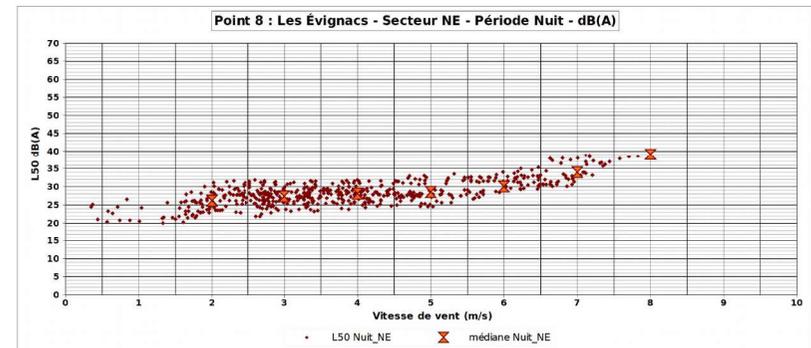
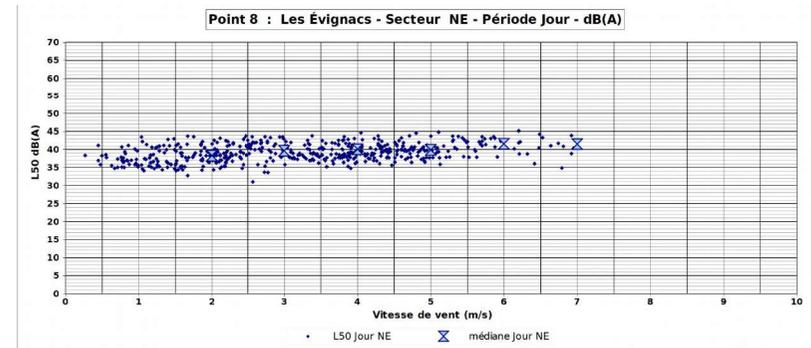
Point 6 : Picault



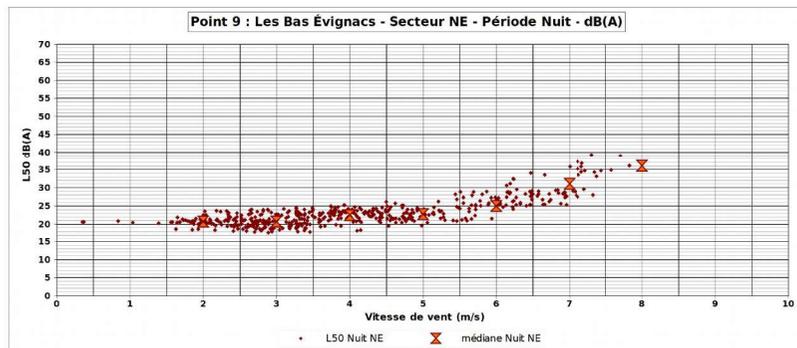
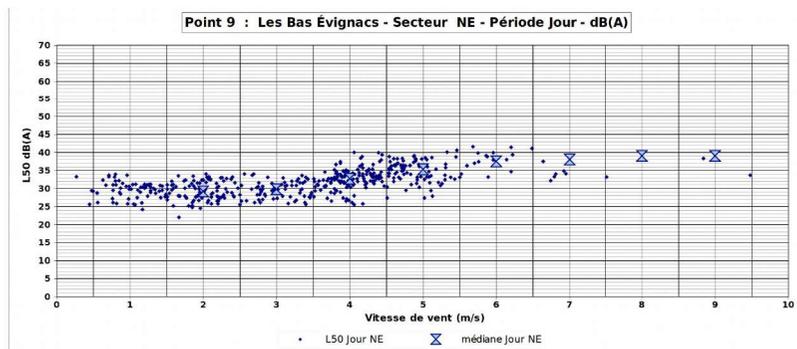
Point 7 : Neuville



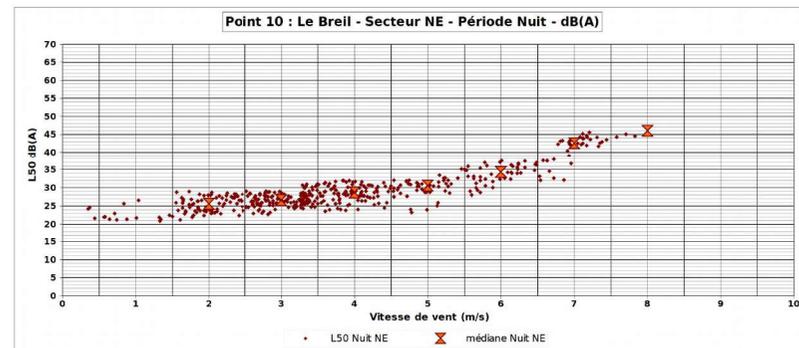
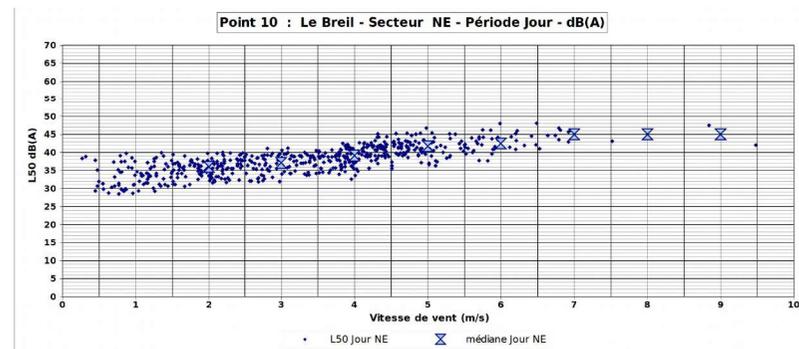
Point 8 : Les Évignacs



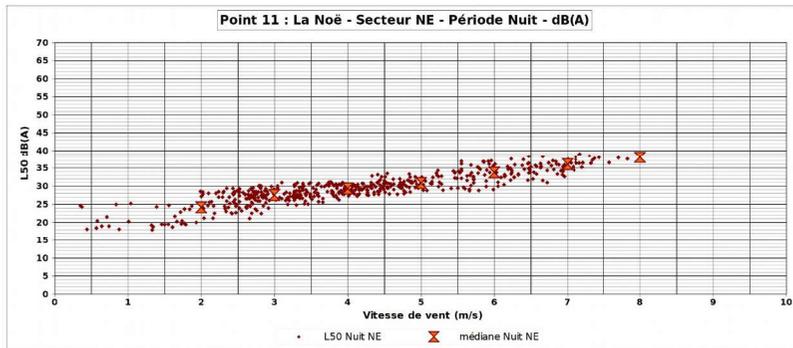
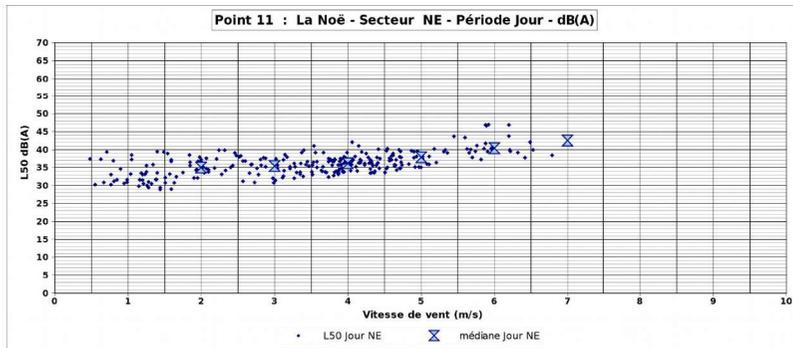
Point 9 : Les Bas Évignacs



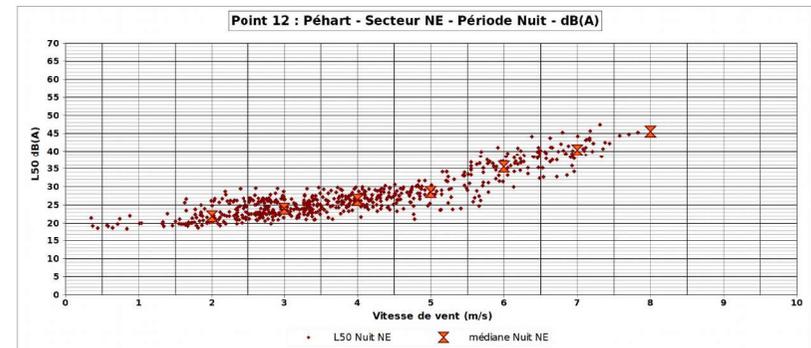
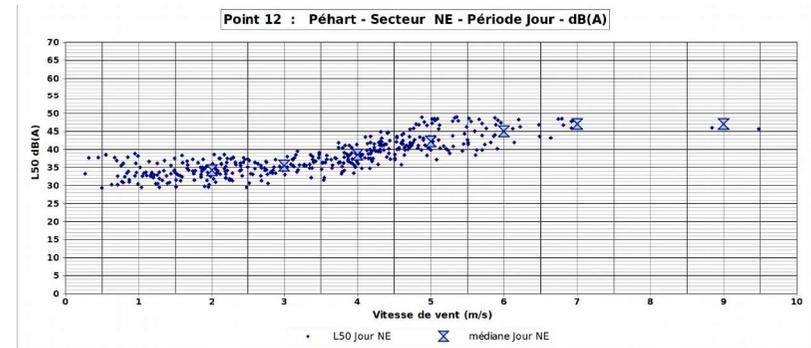
Point 10 : Le Breil Sablé



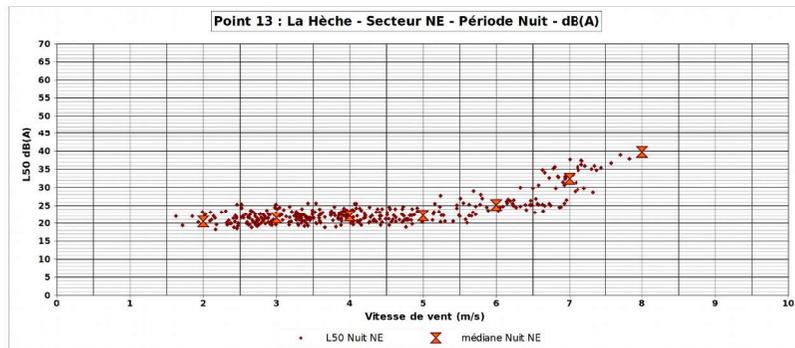
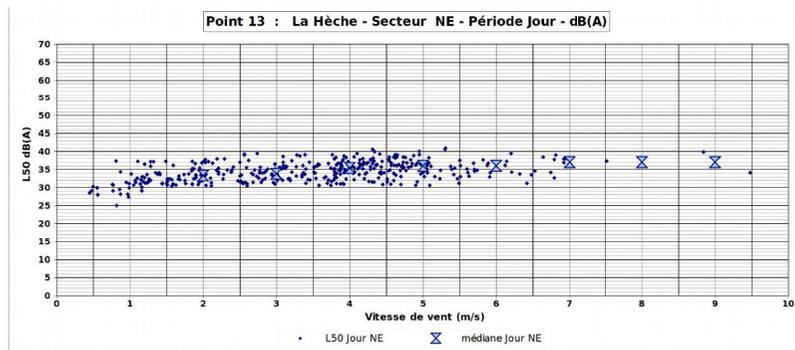
Point 11 : La Noë



Point 12 : Péhart



Point 13 : La Hèche



ANNEXE 3 : TABLEAUX D'ÉMERGENCES EN DB(A)

Les tableaux présentés ci-après présentent les contributions des éoliennes et les émergences en dB(A) en chaque point à l'extérieur des habitations et pour chaque vitesse de vent.

Remarques :

- Les niveaux ambiants sur fond bleu correspondent à des valeurs inférieures à 35dB(A) et donc à des situations pour lesquelles la réglementation n'exige pas de respect d'émergences. Dans ces cas, si l'émergence constatée est importante, elle est reportée en gras.
- Les cases sur fond jaune correspondent à des situations non réglementaires.

Orientation Sud-Ouest

PERIODE DIURNE

JOUR / SO	Point 01 : Belle Alogette	Point 02 : Ca-me-Suffit	Point 03 : Le Bois Bily	Point 04 : Kerbut	Point 05 : Phémabon	Point 06 : Picault	Point 07 : Neuville	Point 08 : Les Evignacs	Point 09 : Les Bas Evignacs	Point 10 : Le Breil Sablé	Point 11 : La Noë	Point 12 : Péhart	Point 13 : La Héche	
3 m/s	Lrés	36.5	40.5	36.5	36.5	33.0	31.5	37.5	38.0	32.0	37.0	34.0	34.0	33.5
	Léol	30.0	30.0	28.0	21.0	14.5	12.5	13.0	13.0	13.5	16.0	29.5	30.0	12.5
	Lamb	37.5	41.0	37.0	36.5	33.0	31.5	37.5	38.0	32.0	37.0	35.5	35.5	34.0
	E	1.0	0.5	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.5	1.5	0.0
Conformité														
4 m/s	Lrés	38.0	42.0	38.0	38.0	37.0	33.0	37.5	38.0	33.0	40.0	36.0	38.0	34.0
	Léol	33.5	33.5	31.5	24.0	16.0	13.0	13.5	14.0	14.5	18.0	33.0	33.5	13.0
	Lamb	39.5	42.5	39.0	38.0	37.0	33.0	37.5	38.0	33.0	40.0	38.0	38.0	34.0
	E	1.5	0.5	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.0	2.0	0.0
Conformité														
5 m/s	Lrés	40.5	43.5	40.0	40.0	40.0	35.0	38.5	38.5	36.5	44.0	39.0	39.5	35.0
	Léol	38.0	38.0	36.0	28.5	19.5	14.5	15.5	16.5	17.5	22.0	37.5	38.0	14.0
	Lamb	42.5	44.5	42.0	40.5	40.0	35.0	38.5	38.5	36.5	44.0	41.5	42.0	35.0
	E	2.0	1.0	1.5	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.5	2.5	0.0
Conformité														
6 m/s	Lrés	43.0	48.5	43.0	43.5	44.0	38.5	40.5	41.0	39.5	48.0	42.5	42.5	37.0
	Léol	42.0	42.0	40.0	32.0	23.0	16.0	18.0	19.0	20.5	25.5	41.0	41.5	15.5
	Lamb	45.5	48.0	44.5	44.0	44.0	38.5	40.5	41.0	39.5	48.0	45.0	45.0	37.0
	E	2.5	1.5	1.5	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.5	2.5	0.0
Conformité														
7 m/s	Lrés	46.5	48.5	46.5	46.0	48.0	43.0	43.0	42.0	41.5	50.5	44.0	44.5	41.0
	Léol	42.5	42.5	40.5	33.0	23.5	16.5	18.5	20.0	21.0	26.0	42.0	42.5	16.0
	Lamb	48.0	49.5	47.5	46.0	48.0	43.0	43.0	42.0	41.5	50.5	46.0	46.5	41.0
	E	1.5	1.0	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.0	2.0	0.0
Conformité														
8 m/s	Lrés	47.5	51.0	47.0	47.0	51.5	45.5	46.0	42.5	45.0	56.5	47.5	49.0	44.5
	Léol	42.5	42.5	40.5	33.0	23.5	16.5	18.5	20.0	21.0	26.0	42.0	42.5	16.0
	Lamb	48.5	51.5	48.5	47.0	51.5	45.5	46.5	42.5	45.0	56.5	48.5	50.0	44.5
	E	1.0	0.5	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0	1.0	0.0
Conformité														
9 m/s	Lrés	48.5	52.0	48.5	47.5	52.0	47.0	49.0	43.5	45.0	56.5	49.0	51.0	46.0
	Léol	42.5	42.5	40.5	33.0	23.5	16.5	18.5	20.0	21.0	26.0	42.0	42.5	16.0
	Lamb	49.5	52.5	49.0	47.5	52.0	47.0	49.0	43.5	45.0	56.5	50.0	51.5	46.0
	E	1.0	0.5	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0	0.5	0.0
Conformité														

PERIODE NOCTURNE

NUIT / SO	Point 01 : Belle Alogette	Point 02 : Ca-me-Suffit	Point 03 : Le Bois Bily	Point 04 : Kerbut	Point 05 : Phémabon	Point 06 : Picault	Point 07 : Neuville	Point 08 : Les Evignacs	Point 09 : Les Bas Evignacs	Point 10 : Le Breil Sablé	Point 11 : La Noë	Point 12 : Péhart	Point 13 : La Héche	
3 m/s	Lrés	30.5	30.0	22.5	25.0	21.5	24.0	22.5	26.5	22.0	28.0	24.0	23.0	
	Léol	30.5	30.5	28.5	22.0	14.5	12.5	13.0	13.0	15.5	30.5	30.5	12.5	
	Lamb	31.0	33.5	29.5	27.0	22.0	24.0	23.0	26.5	22.5	27.0	32.5	31.5	23.0
	E	8.5	3.5	7.0	2.0	1.0	0.5	0.5	0.0	0.5	0.5	4.5	7.0	0.5
Conformité														
4 m/s	Lrés	25.5	33.5	25.5	26.0	23.0	27.0	23.5	28.0	26.0	29.0	25.5	26.5	
	Léol	34.0	34.5	32.0	25.5	16.5	13.0	13.5	14.0	18.0	34.0	34.0	12.5	
	Lamb	34.5	37.0	33.0	29.0	24.0	27.0	24.0	28.0	26.0	29.0	35.0	26.5	
	E	9.0	5.5	7.5	2.5	1.0	0.0	0.5	0.0	0.5	0.5	6.0	9.0	0.0
Conformité														
5 m/s	Lrés	29.5	37.5	29.5	29.5	27.0	28.5	28.5	33.0	32.0	32.0	29.0	28.5	
	Léol	38.5	38.5	36.5	30.0	19.5	14.0	15.0	16.5	21.5	38.5	38.5	13.5	
	Lamb	39.0	41.0	37.5	33.0	27.5	28.5	26.5	29.0	28.0	33.5	39.5	29.0	
	E	9.5	4.0	8.0	3.0	0.5	0.0	0.5	0.0	0.5	0.5	7.0	9.5	0.0
Conformité														
6 m/s	Lrés	35.0	41.0	35.0	36.5	35.5	32.5	32.0	30.0	32.0	45.0	36.0	39.0	33.5
	Léol	42.5	42.5	40.5	33.5	23.0	16.0	17.5	18.0	19.0	25.0	40.0	42.0	15.0
	Lamb	43.0	45.0	41.5	38.5	35.5	32.5	32.0	30.0	32.0	45.0	43.0	44.0	33.5
	E	8.0	4.0	6.5	2.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	7.0	5.0	0.0
Conformité														
7 m/s	Lrés	41.0	45.0	41.0	42.5	44.5	39.5	38.0	33.5	37.0	48.5	41.0	43.0	38.5
	Léol	43.0	43.0	41.0	34.5	23.5	16.5	18.0	18.5	19.5	25.5	43.0	43.0	15.5
	Lamb	45.0	47.0	44.0	43.0	44.5	39.5	38.0	33.5	37.0	48.5	45.0	46.0	38.5
	E	4.0	2.5	3.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	4.0	3.0	0.0
Conformité														
8 m/s	Lrés	45.0	47.0	45.0	47.0	48.0	42.0	43.0	37.0	41.5	50.0	46.0	45.0	42.5
	Léol	43.0	43.0	41.0	34.5	23.5	16.5	18.0	18.5	19.5	25.5	43.0	43.0	15.5
	Lamb	47.0	48.5	46.5	47.0	48.0	42.0	43.0	37.0	41.5	50.0	47.5	47.0	42.5
	E	2.0	1.5	1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.5	2.0	0.0
Conformité														
9 m/s	Lrés	45.0	47.0	45.0	47.0	48.0	42.0	43.0	37.0	41.5	50.0	46.0	45.0	42.5
	Léol	43.0	43.0	41.0	34.5	23.5	16.5	18.0	18.5	19.5	25.5	43.0	43.0	15.5
	Lamb	47.0	48.5	46.5	47.0	48.0	42.0	43.0	37.0	41.5	50.0	47.5	47.0	42.5
	E	2.0	1.5	1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.5	2.0	0.0
Conformité														

Orientation Nord-Est

PERIODE DIURNE

JOUR / NE	Point 01 : Belle Alogette	Point 02 : Ca-me-Suffit	Point 03 : Le Bois Bily	Point 04 : Kerbut	Point 05 : Phémabon	Point 06 : Picault	Point 07 : Neuville	Point 08 : Les Evignacs	Point 09 : Les Bas Evignacs	Point 10 : Le Breil Sablé	Point 11 : La Noë	Point 12 : Péhart	Point 13 : La Héche	
3 m/s	Lrés	36.5	39.0	36.5	36.5	36.5	36.5	36.5	36.5	36.5	36.5	36.5	34.0	
	Léol	30.0	30.0	28.0	21.5	21.5	17.0	18.5	18.5	19.5	23.5	29.5	30.5	16.5
	Lamb	37.5	40.0	37.0	36.5	36.5	34.5	39.0	39.5	30.5	37.0	36.5	36.5	34.0
	E	1.0	0.5	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	1.0	1.0	0.0
Conformité														
4 m/s	Lrés	36.5	41.5	36.5	38.0	40.5	39.5	39.0	40.0	32.5	39.0	36.0	38.5	35.5
	Léol	33.5	33.5	31.5	25.0	24.5	20.0	21.0	21.5	22.5	26.5	33.0	34.0	19.5
	Lamb	38.0	42.0	37.5	38.0	40.5	39.5	39.0	40.0	33.0	39.5	38.0	40.0	35.5
	E	1.5	0.5	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.5	2.0	1.5	0.0
Conformité														
5 m/s	Lrés	38.0	43.5	39.0	41.5	43.0	42.5	41.0	40.0	35.5	41.5	38.0	42.0	36.0
	Léol	38.0	38.0	36.0	29.0	29.0	24.0	25.5	26.0	27.0	31.0	37.5	38.5	23.0
	Lamb	41.5	44.5	41.0	41.5	43.0	42.5	41.0	40.0	36.0	42.0	40.5	43.5	36.0
	E	2.5	1.0	2.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.5	2.5	1.5	0.0
Conformité														
6 m/s	Lrés	38.0	44.5	39.0	46.0	43.0	42.5	41.0	41.5	38.0	42.5	40.5	45.0	36.0
	Léol	41.5	42.0	40.0	33.0	32.5	27.5	29.0	29.5	30.5	41.0	42.0	42.0	27.0
	Lamb	43.5	46.5	42.5	46.0	43.5	42.5	41.5	42.0	38.5	43.0	44.0	47.0	36.5
	E	4.5	2.0	3.5	0.0	0.5	0.0	0.5	0.5	0.5	0.5	3.5	2.0	0.5
Conformité														
7 m/s	Lrés	41.0	45.0	41.0	48.0	43.0	43.0	42.0	41.5	39.0	45.0	42.5	47.0	37.0
	Léol	42.5	42.5	40.5	33.5	33.5	28.5	30.0	30.5	31.5	35.5	42.0	43.0	27.5
	Lamb	44.5	47.0	44.0	48.0	43.5	43.5	42.5	42.0	39.5	45.5	45.0	48.5	37.5
	E	3.5	2.0	3.0	0.0	0.5	0.0	0.5	0.5	0.5	0.5	2.5	1.5	0.5
Conformité														
8 m/s	Lrés	41.0	45.0	41.0	48.0	43.0	43.0	42.0	41.5	39.0	45.0	42.5	47.0	37.0
	Léol	42.5	42.5	40.5	33.5	33.5	28.5	30.0	30.5	31.5	35.5	42.0	43.0	27.5
	Lamb	44.5	47.0	44.0	48.0	43.5	43.5	42.5	42.0	39.5	45.5	45.0	48.5	37.5
	E	3.5	2.0	3.0	0.0	0.5	0.0	0.5	0.5	0.5	0.5	2.5	1.5	0.5
Conformité														
9 m/s	Lrés	41.0	45.0	41.0	48.0	43.0	43.0	42.0	41.5	39.0	45.0	42.5	47.0	37.0
	Léol	42.5	42.5	40.5	33.5	33.5	28.5	30.0	30.5	31.5	35.5	42.0	43.0	27.5
	Lamb	44.5	47.0	44.0	48.0	43.5	43.5	42.5	42.0	39.5	45.5	45.0	48.5	37.5
	E	3.5	2.0	3.0										

ANNEXE 4 : TABLEAUX D'ÉMERGENCES RESULTANTES EN DB(A)

Les tableaux présentés ci-après présentent les contributions des éoliennes et les émergences en dB(A) après l'application des modalités de fonctionnement réduit en chaque point à l'extérieur des habitations et pour chaque vitesse de vent.

Remarques :

- Les niveaux ambiants sur fond bleu correspondent à des valeurs inférieures à 35dB(A) et donc à des situations pour lesquelles la réglementation n'exige pas de respect d'émergences. Dans ces cas, si l'émergence constatée est importante, elle est reportée en gras.

Orientation Sud-Ouest

PERIODE NOCTURNE

NUIT / SO	Point 01 : Belle Aouette	Point 02 : Ca-me-Suffit	Point 03 : Le Bois Bily	Point 04 : Kerbut	Point 05 : Phémabon	Point 06 : Picault	Point 07 : Neuville	Point 08 : Les Evignacs	Point 09 : Les Bas Evignacs	Point 10 : Le Breil Sablé	Point 11 : La Noë	Point 12 : Le Péhart	Point 13 : La Héche
3 m/s	Lrès	22.5	22.5	22.5	21.5	22.5	22.5	26.5	26.5	26.5	26.5	24.0	23.0
	Léol	30.5	30.5	28.5	22.0	14.5	12.5	13.0	13.0	15.5	30.5	30.5	12.5
	Lamb	31.0	33.5	29.5	27.0	22.0	24.0	23.0	26.5	27.0	32.5	31.5	23.0
	E	8.5	3.5	7.0	2.0	1.0	0.5	0.5	0.0	0.5	4.5	7.0	0.5
Conformité													
4 m/s	Lrès	25.5	33.5	25.5	26.0	23.0	27.0	23.5	28.0	29.0	29.0	25.5	26.5
	Léol	34.0	33.5	31.5	25.0	16.0	13.0	13.5	14.0	17.5	33.5	33.5	12.5
	Lamb	34.5	36.5	32.5	28.5	24.0	27.0	24.0	28.0	29.0	35.0	34.0	26.5
	E	9.0	3.0	7.0	2.5	1.0	0.0	0.5	0.0	0.5	6.0	8.5	0.0
Conformité													
5 m/s	Lrès	29.5	37.5	29.5	29.5	27.0	28.5	26.5	28.5	33.0	32.0	29.0	28.5
	Léol	30.5	33.5	31.5	25.0	16.0	13.0	13.5	14.0	17.0	32.0	34.0	13.0
	Lamb	33.0	39.0	34.0	31.0	27.0	28.5	26.5	28.0	33.0	35.0	35.0	29.0
	E	3.5	1.5	4.5	1.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	3.0	6.0	0.0
Conformité													
6 m/s	Lrès	35.0	41.0	35.0	36.5	35.5	32.5	32.0	30.0	32.0	45.0	39.0	33.5
	Léol	35.0	35.5	33.5	26.5	17.0	13.0	13.5	14.0	14.5	18.5	35.0	13.0
	Lamb	38.0	42.0	37.0	37.0	35.5	32.5	32.0	30.0	32.0	45.0	40.5	33.5
	E	3.0	1.0	2.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.5	1.5	0.0
Conformité													
7 m/s	Lrès	41.0	45.0	41.0	42.5	44.5	39.5	38.0	33.5	37.0	48.5	41.0	38.5
	Léol	41.0	42.5	41.0	34.0	23.0	16.0	17.5	18.0	19.0	25.0	41.5	15.0
	Lamb	44.0	47.0	44.0	43.0	44.5	39.5	38.0	33.5	37.0	48.5	46.0	38.5
	E	3.0	2.0	3.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3.0	3.0	0.0
Conformité													
8 m/s	Lrès	45.0	47.0	45.0	47.0	48.0	42.0	43.0	37.0	41.5	50.0	46.0	42.5
	Léol	43.0	43.0	41.0	34.5	23.5	16.5	18.0	18.5	19.5	25.5	43.0	15.5
	Lamb	47.0	48.5	46.5	47.0	48.0	42.0	43.0	37.0	41.5	50.0	47.5	42.5
	E	2.0	1.5	1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.5	2.0	0.0
Conformité													
9 m/s	Lrès	45.0	47.0	45.0	47.0	48.0	42.0	43.0	37.0	41.5	50.0	46.0	42.5
	Léol	43.0	43.0	41.0	34.5	23.5	16.5	18.0	18.5	19.5	25.5	43.0	15.5
	Lamb	47.0	48.5	46.5	47.0	48.0	42.0	43.0	37.0	41.5	50.0	47.5	42.5
	E	2.0	1.5	1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.5	2.0	0.0
Conformité													

Orientation Nord-Est

PERIODE NOCTURNE

NUIT / NE	Point 01 : Belle Aouette	Point 02 : Ca-me-Suffit	Point 03 : Le Bois Bily	Point 04 : Kerbut	Point 05 : Phémabon	Point 06 : Picault	Point 07 : Neuville	Point 08 : Les Evignacs	Point 09 : Les Bas Evignacs	Point 10 : Le Breil Sablé	Point 11 : La Noë	Point 12 : Le Péhart	Point 13 : La Héche
3 m/s	Lrès	23.0	25.5	23.0	24.0	21.5	23.5	27.5	20.5	26.5	27.5	24.0	21.5
	Léol	30.5	30.5	28.5	22.0	22.0	18.0	19.0	19.5	20.0	24.0	31.0	17.0
	Lamb	31.0	32.0	29.5	26.0	25.0	24.5	23.5	28.0	23.5	28.5	32.0	23.0
	E	8.0	6.0	6.5	2.0	3.0	1.0	1.5	0.5	3.0	2.0	4.5	7.5
Conformité													
4 m/s	Lrès	23.5	31.5	23.5	25.0	22.0	24.0	22.5	28.0	22.5	28.5	29.5	22.0
	Léol	33.5	33.0	31.5	25.0	25.0	20.5	21.5	22.0	23.0	27.0	33.5	19.5
	Lamb	34.0	35.0	32.0	28.0	26.5	25.5	25.0	29.0	25.5	31.0	35.0	24.0
	E	10.5	4.0	8.5	3.0	4.5	1.5	2.5	1.0	3.0	2.0	5.5	8.5
Conformité													
5 m/s	Lrès	26.0	35.0	26.0	27.5	24.0	24.5	23.5	28.5	22.5	30.5	31.0	22.0
	Léol	33.5	33.5	31.5	25.0	24.5	20.0	21.5	22.0	23.0	27.0	33.5	19.5
	Lamb	34.0	37.5	32.5	29.5	27.5	25.5	25.5	29.5	26.0	32.0	35.0	24.0
	E	8.0	2.5	6.5	2.0	3.5	1.5	2.0	1.0	3.0	1.5	4.5	6.5
Conformité													
6 m/s	Lrès	31.5	41.0	31.5	29.5	28.5	28.0	26.5	30.0	25.0	34.5	33.5	25.0
	Léol	31.5	34.5	33.0	26.0	21.0	22.0	22.5	23.5	27.5	33.5	35.0	20.0
	Lamb	34.5	41.5	35.0	31.0	30.5	28.5	28.0	30.5	27.5	35.0	36.5	26.5
	E	3.0	1.0	4.0	1.5	2.0	1.0	1.5	0.5	2.5	1.0	3.0	1.0
Conformité													
7 m/s	Lrès	37.0	42.5	37.0	35.0	38.0	37.5	34.0	34.0	31.0	42.5	36.0	32.5
	Léol	36.5	37.0	35.0	28.5	28.0	23.5	24.5	25.0	26.0	30.0	36.5	22.5
	Lamb	39.5	43.5	39.0	36.0	38.5	37.5	34.5	34.5	32.0	43.0	39.0	33.0
	E	2.5	1.0	2.0	1.0	0.5	0.0	0.5	0.5	1.0	0.0	3.0	2.0
Conformité													
8 m/s	Lrès	43.0	43.5	43.0	38.0	48.0	45.0	41.5	39.0	36.0	46.0	38.0	39.5
	Léol	37.5	40.0	39.5	32.5	32.5	27.0	28.0	28.5	29.5	33.0	38.5	26.0
	Lamb	44.0	45.0	44.5	39.0	48.0	45.0	41.5	39.5	37.0	46.0	41.0	40.0
	E	1.0	1.5	1.5	1.0	0.0	0.0	0.0	0.5	1.0	0.0	3.0	1.5
Conformité													
9 m/s	Lrès	43.0	43.5	43.0	38.0	48.0	45.0	41.5	39.0	36.0	46.0	40.0	39.5
	Léol	39.0	42.5	40.5	33.5	33.5	28.0	29.5	29.5	30.5	34.5	40.0	27.0
	Lamb	44.5	46.0	45.0	39.5	48.0	45.0	42.0	39.5	37.0	46.5	43.0	40.0
	E	1.5	2.5	2.0	1.5	0.0	0.0	0.5	0.5	1.0	0.5	3.0	2.0
Conformité													

Annexe 3 : CONCERTATION et INFORMATION

Lettre d'information n° 1



Sommaire

VALOREM, un pionnier de l'éolien ... p 1
 Les 5 phases du projet p 1
 La zone d'étude p 2
 Les études en cours p 3-4
 Comment fonctionne une éolienne ? ... p 4

En relation étroite avec les élus, notre société VALOREM étudie la possibilité d'implanter des éoliennes à Plumieux. Cette première lettre d'information vous présente les grandes lignes de ce projet. Au fur et à mesure de son avancement, VALOREM en diffusera de nouvelles.

VALOREM, un pionnier de l'éolien en France

Depuis 1994, VALOREM accompagne les territoires dans la valorisation de leurs ressources énergétiques. Nous intervenons du développement de projets à l'exploitation des parcs d'énergies renouvelables, en passant par la construction et la maintenance. Premier développeur indépendant de projets éoliens en France, VALOREM a contribué au développement de 800 MW et a investi dans 150 MW éoliens.



Saint-Michel-Chef-Chef (44) - © V. Joncheray

Au fil des années, VALOREM a élargi son activité à de nouvelles ressources durables (solaire, biomasse, hydroélectricité, énergies marines) en France et à l'international.

Votre contact VALOREM
 Chargé de projet
 Thomas TENAILLEAU
 Tél. : 02 28 03 06 95
 Immeuble Les Dorides
 1, rue Eugène Varlin - 44 100 NANTES
thomas.tenailleau@valorem-energie.com
www.valorem-energie.com

L'entreprise compte 170 salariés répartis sur 5 agences (Bègles, Amiens, Carcassonne, Nantes et la Guadeloupe) ainsi que dans des bases de maintenance locales.

Un chargé de projet est dédié au développement du projet éolien de Plumieux. Il s'appuie sur les expertises internes à VALOREM ainsi que sur des bureaux d'études extérieurs pour mener à bien les études nécessaires à la définition du projet. En lien avec les services de l'Etat, il suit ensuite l'instruction des autorisations administratives requises pour construire le parc éolien.

Les 5 phases du projet

Le développement d'un projet éolien s'étale sur plusieurs années, depuis l'identification d'un site jusqu'à l'exploitation du parc. Parce que l'évolution du territoire est l'affaire de tous, VALOREM lance les études de faisabilité uniquement après avoir reçu l'accord de la commune concernée. Ainsi, le conseil municipal de Plumieux a délibéré favorablement à l'étude d'un projet éolien.

Le projet éolien de Plumieux est actuellement en phase de faisabilité.

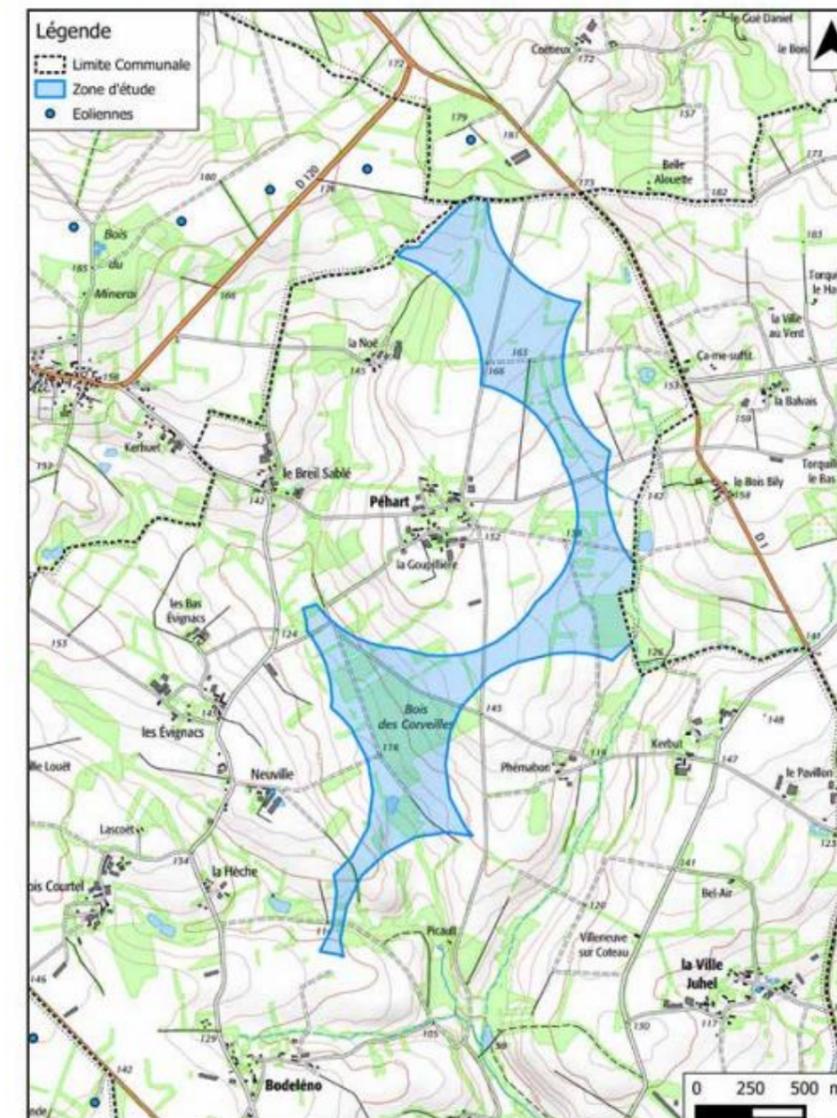
1 - Pré-faisabilité	2 - Faisabilité	3 - Obtention des autorisations	4 - Construction	5 - Exploitation
2014 Pré-études sur le vent et le raccordement électrique Recherche de contraintes liées à l'environnement et à la réglementation Rencontre des élus puis des propriétaires et exploitants agricoles	2015/2016 Études : - potentiel de vent - milieu humain (acoustique, paysage) - milieu naturel (faune, flore, oiseaux, chauve-souris...) Validation du projet avec les services de l'Etat et les élus	12 à 24 mois Demande d'autorisation administrative (Autorisation Unique) Enquête publique et avis des communes environnantes Arrêté d'autorisation unique délivré par le Préfet	9 à 12 mois Financement du projet Construction du parc	Pendant au moins 20 ans Suivi d'exploitation et maintenance des éoliennes Et après ? Démantèlement du parc et remise en état du site ou changement des turbines

Lettre d'information sur le projet de parc éolien
Commune de Plumieux (22)

La zone d'étude

La zone d'implantation potentielle ci-dessous a été définie en fonction de critères précis, propres à l'installation d'éoliennes :

- Un éloignement d'au moins 500 m des habitations, comme la réglementation française l'impose,
- Une bonne exposition au vent dominant,
- Un raccordement au réseau électrique possible,
- Aucune contrainte majeure liée à l'environnement ou à la réglementation.



Zone d'implantation potentielle du projet éolien de Plumieux

Lettre d'information sur le projet de parc éolien Commune de Plumieux (22)

Les études en cours : associer respect de votre territoire et production optimale d'électricité

En analysant précisément les spécificités de votre territoire, les études techniques et environnementales nous permettent de **déterminer les caractéristiques du parc** (nombre d'éoliennes, localisation, dimensions) tout en veillant à leur adéquation au contexte du site. Afin d'assurer leur objectivité, elles sont réalisées par des bureaux d'études ou experts indépendants.

Le potentiel éolien

Le potentiel de vent est estimé à partir des données d'un mât de mesure haut de 80 mètres, installé sur site depuis mai 2016. Pendant un an minimum, ce mât équipé d'anémomètres et de girouettes va enregistrer les vitesses et directions du vent. A partir de ces éléments, nous déterminerons la vitesse moyenne et les directions du vent à hauteur de pales et donc estimerons la **production électrique du futur parc**. Ces données nous guident pour choisir l'implantation des éoliennes et sélectionner les technologies les mieux adaptées au vent présent sur le site.



Mât de mesure installé à Plumieux

L'étude sur le milieu humain

>> Le paysage

En se basant sur 4 périmètres d'étude, un expert paysagiste analyse les **éléments structurant le paysage local** :

- Les lignes de relief, l'hydrologie, les boisements,
- Le patrimoine culturel et touristique (églises, châteaux...)
- Les voies de communication, les lieux de vie,
- les projets et parcs éoliens aux alentours, les lignes électriques, les châteaux d'eau...

Le paysagiste détermine ensuite les **points de vue emblématiques** et propose des **scénarios d'implantation** intégrant au mieux les éoliennes au paysage.

>> L'acoustique

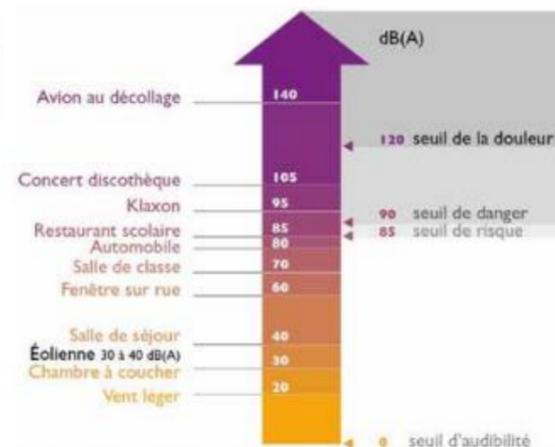
La loi française est extrêmement ferme et respectueuse des riverains des parcs éoliens. Au niveau des habitations les plus proches, l'émergence sonore générée par les éoliennes ne doit pas être supérieure à 5 décibels le jour et 3 décibels la nuit par rapport au bruit initial (avant l'implantation des turbines).

Après la mise en service du parc éolien, une **campagne de mesures acoustiques** permet de confirmer le respect de cette réglementation.

Pour cela, il nous faut connaître avec précision le niveau de bruit ambiant existant actuellement. Des **sonomètres** sont donc installés au niveau des habitations proches de la zone d'étude.



Sonomètre



Echelle de bruit (en dB) - Source ADEME

3

Lettre d'information sur le projet de parc éolien Commune de Plumieux (22)

L'étude environnementale

Pendant un cycle biologique annuel, des spécialistes recensent les différentes espèces, enregistrent leur occupation du site et analysent les impacts potentiels du futur parc éolien. Le déroulement d'une étude naturaliste s'organise autour de 3 grands thèmes.



Ornithologue en observation

>> Les oiseaux

Durant une année, des ornithologues interviennent dès le lever du jour pour réaliser des observations. Selon la saison, la fréquence des visites varie d'une fois tous les mois à une fois tous les 15 jours.

>> Les chauves-souris

Une fois le soleil couché, des chiroptérologues, équipés d'instruments de mesure spécifiques, écoutent les ultrasons des chauves-souris afin de les identifier. Ils se déplacent en voiture et à pied, équipés de lampes torches.



Détecteur d'infrason

>> La flore et la petite faune

Des botanistes et des spécialistes de la faune inventorient les plantes et les animaux terrestres (amphibiens, insectes, reptiles, etc.). Ils parcourent le secteur à pied durant la journée, au printemps puis au début de l'été.

Positionner les éoliennes dans le respect du site

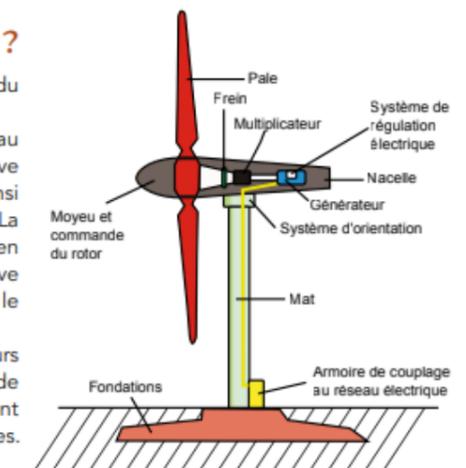
En concertation avec les spécialistes ayant réalisé ces études, VALOREM détermine l'emplacement de chaque éolienne. Nous comparons plusieurs variantes d'implantation puis choisissons la plus adaptée aux enjeux du territoire, tout en assurant une production d'électricité optimale. L'implantation finale respecte les recommandations des bureaux d'études et des services de l'Etat.

Comment fonctionne une éolienne ?

Tel un moulin d'autrefois, une éolienne utilise la force du vent pour la transformer en électricité.

La turbine est composée de 3 pales qui sont boulonnées au moyeu pour former le rotor de l'éolienne. Ce dernier s'active avec des vents modérés, à partir de 14 km/h. Le vent fait ainsi tourner les pales entre 10 et 25 tours par minute. La génératrice transforme l'énergie mécanique ainsi créée en énergie électrique. Le transformateur, situé dans le mât, élève ensuite la tension du courant électrique pour l'injecter dans le réseau.

Le rotor est toujours orienté face au vent grâce à des moteurs électriques situés dans la nacelle. A partir de 90 km/h, lors des tempêtes, elle s'arrête automatiquement pour des raisons de sécurité et minimiser l'usure des turbines.



Par Mathieu.clabaut, via Wikimedia Commons

Lettre d'information N°1, Septembre 2016
Directeur de la publication, impressions : VALOREM - www.valorem-energie.com

4

Lettre d'information n°2

Lettre d'information sur le projet de parc éolien de Péhart Commune de Plumieux (22)

VALOREM Valorisons ensemble les ressources de vos territoires

Fév. 2018

SOMMAIRE

Deux experts de l'éolien	p.1
La zone d'étude	p.2
Les 5 phases du projet	p.3
L'étude de faisabilité	p.3-4
Les prochaines étapes	p.4

Nos sociétés VALOREM et ABO Wind étudient la possibilité d'implanter un projet éolien à Plumieux, dans le prolongement du parc de Plémet La Ferrière.

Une partie de la population a exprimé sa réticence à accueillir de nouvelles éoliennes, via une pétition adressée à M. le Maire en octobre 2017. Attentif à cette situation, celui-ci a immédiatement sollicité son Conseil pour un nouveau vote. Après avoir donné son accord en 2014 pour l'étude de notre projet, le Conseil municipal de Plumieux a montré son appréhension à l'égard des différents projets en cours sur la commune.

Soucieux d'informer la population et d'obtenir le soutien de tous, VALOREM et ABO Wind vous proposent, outre cette lettre, une permanence en mairie le 28 février prochain. Nous espérons vous rencontrer et échanger sereinement sur ce projet qui participe à la mise en oeuvre de la transition énergétique française et à la sécurité de l'approvisionnement électrique breton.

Un projet développé par 2 experts de l'éolien

Opérateur français et indépendant, VALOREM accompagne les territoires dans la valorisation de leurs ressources énergétiques renouvelables (vent, soleil, eau...). Créé en 1994, le groupe intervient du développement de projets à l'exploitation des parcs d'énergies vertes, en passant par la construction, en France et à l'international.

Fort de 180 collaborateurs, VALOREM a contribué au développement de 800 MW éoliens et investi dans 160 MW. Pionnier du financement participatif, VALOREM a récolté, depuis 2015, plus de 3,2 millions d'euros de participation citoyenne ; 1400 personnes ont ainsi mobilisé ainsi leur épargne au service de la transition énergétique.

VALOREM
opérateur en énergies vertes

**ABO
WIND**

Votre contact VALOREM
Chargé de projet

Sébastien KERBART
Immeuble Les Dondes
1, rue Eugène Varlin 44 100 NANTES
Tél. : 02 28 03 90 02
sebastien.kerbart@valorem-energie.com
www.valorem-energie.com

1

Lettre d'information sur le projet de parc éolien de Péhart Commune de Plumieux (22)

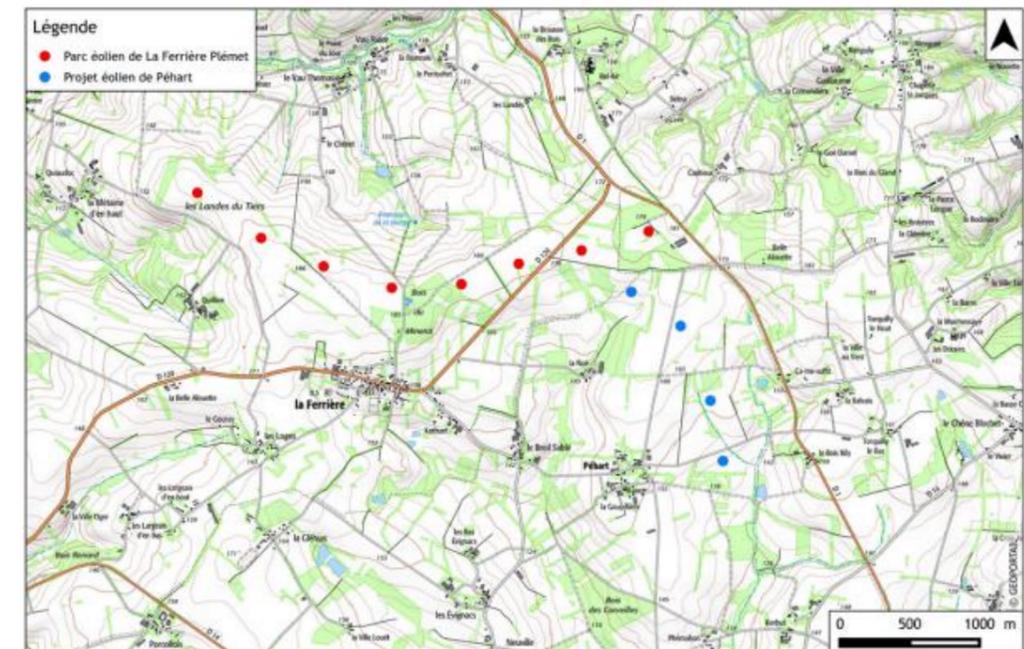
La zone d'étude

La zone d'implantation potentielle du projet a été définie selon des critères propres à l'installation d'éoliennes :

- Un éloignement d'au moins 500 m des habitations, comme la réglementation française l'impose,
- Une bonne exposition au vent dominant,
- Un raccordement au réseau électrique possible,
- Aucune contrainte majeure liée à l'environnement ou la réglementation,

Cette zone définit l'endroit qui pourrait à terme accueillir les éoliennes, en accord avec les propriétaires concernés et les résultats des études techniques et environnementales.

Avec ses quatre éoliennes, c'est un projet de taille modérée qui se dessine au nord de la commune, dans le prolongement du parc éolien de Plémet La Ferrière.



Localisation des éoliennes du projet de Péhart

Positionner les éoliennes dans le respect du site

VALOREM détermine l'emplacement de chaque éolienne, en lien avec les spécialistes ayant réalisé les études. Nous comparons plusieurs variantes d'implantation puis choisissons la plus adaptée aux enjeux du territoire, tout en assurant une production d'électricité optimale.

L'implantation finale respectera les recommandations des bureaux d'études et des services de l'Etat.

2

Lettre d'information sur le projet de parc éolien de Péhart Commune de Plumieux (22)

Les 5 phases du projet : l'étude de faisabilité est en cours

Au travers de différentes thématiques, l'étude de faisabilité analyse très précisément les spécificités de votre territoire et permet de déterminer les caractéristiques du parc (nombre d'éoliennes, localisation, dimensions), tout en veillant à leur adéquation au contexte du site. Afin d'assurer leur objectivité, ces études sont réalisées par des bureaux d'études ou experts indépendants (naturalistes, paysagistes, acousticiens, architectes, géomètres...).

L'étude de faisabilité se décompose en 2 temps :

- L'analyse de l'état initial : études sur l'environnement physique, naturel, paysager et humain du site.
- L'étude des impacts : identification des effets possibles du futur parc afin de l'intégrer au mieux au site.

L'étude de l'état initial du projet de Péhart est finalisée.

1•Pré-faisabilité	2•Faisabilité	3•Obtention des autorisations	4•Construction	5•Exploitation
2014 Pré-études sur le vent, le raccordement électrique. Recherche de servitudes environnementales et réglementaires. Rencontre des élus. Accords fonciers avec les propriétaires et exploitants.	2015/2017 Etudes techniques : acoustique, vent. Etudes environnementales : paysage, faune, flore, oiseaux, chauve-souris... Validation du projet avec les services de l'Etat et les élus.	12 à 24 mois Demande de l'Autorisation Environnementale Instruction par les services de l'Etat Enquête publique Financement	9 à 12 mois Travaux de terrassement, raccordement électrique, fondations, montage des éoliennes... Charte «Chantier vert». Tests de mise en service.	Pendant au moins 20 ans Suivi d'exploitation et maintenance des éoliennes. Et après ? Démantèlement du parc et remise en état du site ou changement des turbines.

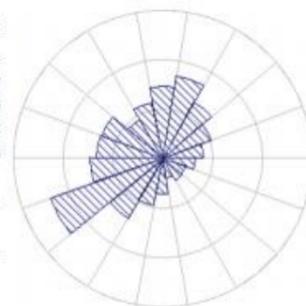
L'étude de faisabilité : connaître précisément les spécificités du site

Le potentiel éolien

Pour caractériser précisément le vent sur site, un mât de 80 m de hauteur a été installé en mai 2016. Equipé d'anémomètres et de girouettes, il enregistre les vitesses et direction du vent à plusieurs altitudes. Les données récoltées sont corrélées avec celles des stations Météo-France régionales et des modélisations numériques spécialisées.

A partir de ces éléments, nous pouvons estimer au plus juste la production électrique du futur parc.

La rose des vents ci-contre indique des vents dominants de secteurs nord et sud-ouest.



Rose des vents et mât de mesure



L'étude acoustique

La loi française est extrêmement ferme et respectueuse des riverains des parcs éoliens. L'émergence sonore générée par les éoliennes doit être inférieure à 5 décibels le jour et 3 décibels la nuit par rapport au bruit initial (avant l'implantation des turbines).

En aout 2016, des sonomètres ont été installés au niveau des habitations proches de la zone d'étude afin de connaître le niveau de bruit ambiant existant actuellement. Après la mise en service des éoliennes, une campagne de mesures acoustiques s'assure du respect de la réglementation.



Sonomètre

Lettre d'information sur le projet de parc éolien de Péhart Commune de Plumieux (22)

L'étude du paysage

A partir de 4 périmètres d'étude, un expert paysagiste, analyse les éléments structurant le paysage local :

- les lignes de relief, l'hydrologie, les boisements, les voies de communication, les lieux de vie,
- le patrimoine culturel et touristique (églises, projets et parcs éoliens aux alentours, les châteaux...) lignes électriques, les châteaux d'eau...

La paysagiste propose ensuite des points de vue emblématiques et des scénarios d'implantation intégrant au mieux les éoliennes au paysage.

L'étude environnementale

Cette étude porte sur les oiseaux, les chauve-souris, la faune terrestre et la flore. Pendant un cycle biologique annuel, des spécialistes recensent les différentes espèces, enregistrent leur occupation du site et analysent les impacts potentiels du futur parc éolien.

VALOREM et ABO Wind sont allés au-delà des études obligatoires et réglementaires en sollicitant deux géobiologues qui ont analysé le sous-sol. Ainsi, le projet éolien a été défini de sorte que les éoliennes se situent en dehors de toute zone de perturbation potentielle.



Ornithologue

L'étude d'impact, pièce obligatoire du dossier de demande d'autorisation

Elle synthétise les études réalisées pour déterminer la faisabilité du projet. A partir de l'analyse de l'état initial du site, elle évalue les enjeux liés au projet, le justifie et le décrit, analyse les impacts positifs et négatifs et préconise des mesures de réduction. Document de référence d'un projet éolien, consultable lors de l'enquête publique, l'étude d'impact s'appuie sur le Code de l'Environnement.

Les prochaines étapes

Une permanence d'information le 28 février 2018

Les représentants de VALOREM et ABO Wind seront présents en mairie le mercredi 28 février 2018, de 10h à 13h et de 16h à 19h.

Ils présenteront aux personnes intéressées les résultats des études réalisées, la localisation et le gabarit retenu pour les éoliennes.

Une campagne de financement participatif va débuter en février prochain

VALOREM et ABO Wind ouvrent leurs projets éoliens aux citoyens qui souhaitent bénéficier directement des richesses générées sur leur territoire, tout en participant activement à la transition énergétique. Particulièrement concernés, les riverains bénéficient de taux d'intérêt bonifiés. De cette manière, chacun a la possibilité, tout en réalisant un placement intelligent, de montrer son attachement à la transition énergétique dans toutes ses composantes, parmi lesquelles l'énergie éolienne occupe une place prépondérante.

Pour cela, rendez-vous à partir du 5 février sur le site internet de Lendosphere à la page du projet de Péhart. Nous répondrons également à vos questions lors de la permanence du 28 février à la mairie.

Lettre d'information n° 3



Comme vous le savez, les sociétés VALOREM et ABO Wind étudient la possibilité d'implanter un projet éolien à Plumieux, dans le prolongement du parc de Plémet La Ferrière. Cette lettre d'information fait le point de l'avancement de ce projet.

Les 5 phases du projet : le projet est en instruction

Suite aux études environnementales et techniques, VALOREM a déposé en juin 2018, pour le compte de Plumieux Energies, le dossier réglementaire de demande d'autorisation environnementale en préfecture. Il est actuellement examiné par les services de l'État, en vue d'une enquête publique.



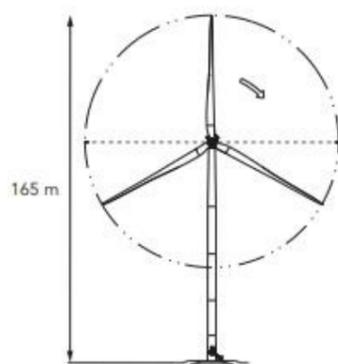
Maître d'ouvrage du projet, la société de projet Plumieux Energies a été créée pour assurer le suivi administratif, la construction puis l'exploitation du parc éolien.

L'instruction du projet est en cours.

1*Pré-faisabilité	2*Faisabilité	3*Obtention des autorisations	4*Construction	5*Exploitation
2014 Pré-études sur le vent, le raccordement électrique. Recherche de servitudes environnementales et réglementaires. Rencontre des élus. Accords fonciers avec les propriétaires et exploitants.	2015/2017 Etudes techniques : acoustique, vent. Etudes environnementales : paysage, faune, flore, oiseaux, chauve-souris... Validation du projet avec les services de l'Etat et les élus.	Jun 2018 (12 à 24 mois) Demande de l'Autorisation Environnementale Instruction par les services de l'Etat Enquête publique. Financement	9 à 12 mois Travaux de terrassement, raccordement électrique, fondations, montage des éoliennes... Charte «Chantier vert». Tests de mise en service.	Pendant au moins 20 ans Suivi d'exploitation et maintenance des éoliennes. Et après ? Démantèlement du parc et remise en état du site ou changement des turbines.

L'étude d'impact, pièce obligatoire du dossier de demande d'autorisation

Elle synthétise les études réalisées pour déterminer la faisabilité du projet. A partir de l'analyse de l'état initial du site, elle évalue les enjeux liés au projet, le justifie et le décrit, analyse les impacts positifs et négatifs et préconise des mesures de réduction. Document de référence d'un projet éolien, consultable lors de l'enquête publique, l'étude d'impact s'appuie sur le Code de l'Environnement.



Au cours des études de faisabilité, nous sommes allés au-delà des obligations administratives et réglementaires en faisant appel à deux géobiologues. Ils ont mené une étude et participé de manière indépendante à l'élaboration du projet. Les 4 éoliennes se situeront en dehors de toute faille ou passage d'eau.

Chiffres clés

- Nombre d'éoliennes : 4
- Puissance maximale unitaire : 4,2 MW
- Hauteur maximale : 165 m

Lettre d'information sur le projet de parc éolien de Péhart Commune de Plumieux (22)

Succès de la campagne de financement participatif

En février 2018, VALOREM a lancé une offre de participation citoyenne pour accompagner le développement du projet éolien de Péhart. Via la plateforme spécialisée Lendosphere, 50 600€ ont été prêtés par 57 personnes. 63% d'entre eux habitent le Morbihan ou les Côtes d'Armor. Cette belle réussite permet de consolider l'ancrage local du projet.

Les prochaines étapes

En juin 2018, VALOREM a déposé la demande d'autorisation environnementale nécessaire à la réalisation du projet auprès des services de l'Etat. Une fois déclaré recevable, notre dossier commencera une nouvelle phase d'instruction. Les parties prenantes du territoire seront notamment sollicitées: les conseils municipaux des communes concernées seront invités à donner leur avis, ainsi que la population dans le cadre d'une **enquête publique**.

L'autorisation environnementale unique

Délivrée par le préfet, cette autorisation rassemble les décisions habituellement sollicitées pour la réalisation d'un projet éolien (Autorisation Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, permis de construire, défrichement, espèces protégées, ...). Ce dispositif vise à réduire le nombre d'interlocuteurs et les délais d'instruction afin de favoriser un développement cohérent des énergies renouvelables.



Vivez les énergies renouvelables avec ÉOLE EXPÉRIENCE. l'application mobile de VALOREM !

- L'application ÉOLE EXPÉRIENCE permet de :
- Visualiser de futurs parcs éoliens en réalité augmentée
 - Accéder à de l'information sur les énergies renouvelables
 - Consulter de l'information sur les parcs et les informations du groupe VALOREM
- L'application, gratuite, est disponible sur App Store et Google Play.



Valorem Votre contact VALOREM
Chargé de projet

Sébastien KERBART
Immeuble Les Dorides
1, rue Eugène Varlin 44 100 NANTES
Tél. : 02 28 03 90 02
sebastien.kerbart@valorem-energie.com

Pour plus d'informations sur le projet : parc-eolien-plumieux.fr

Lettre d'information, Juin 2019
Distribution sur les communes de Plumieux, Coëtlogon, Plémet, Le Cambout et Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle
Directeur de la publication - impressions : VALOREM/ABO Wind
www.valorem-energie.com

Extrait du site internet Lendosphere

VALOREM opérateur en énergies vertes

En participant à cette opération, vous contribuez au financement du développement de ce projet breton de quatre éoliennes par VALOREM

PRÉSENTATION OFFRES EN COURS DOCUMENTS

À PROPOS DE VALOREM

VALOREM en chiffres

192 Collaborateurs	56,8 M€ Chiffre d'affaires consolidé en 2016	800 MW Puissance éolienne développée en France
24 ans Création en 1994	Nouvelle Aquitaine Siège social à Bègles	Carcassonne Amiens Nantes Guadeloupe 4 antennes régionales

VALOREM dans les Côtes-d'Armor

4 Projets en développement	22 Eoliennes	44,5 MW Puissance
--------------------------------------	------------------------	-----------------------------

Le projet éolien de Péhart

4 Eoliennes	12 MW Capacité	33 GWh Production estimée par année
-----------------------	--------------------------	-----------------------------------------------

Opérateur français et indépendant, VALOREM accompagne les territoires dans la valorisation de leurs ressources énergétiques renouvelables (vent, soleil, eau...). Créé en 1994, le groupe intervient du développement de projets à l'exploitation des parcs d'énergies vertes, en passant par la construction, en France et à l'international. Fort de près de 200 collaborateurs, VALOREM a contribué à l'obtention des autorisations de 800 MW éoliens et investi dans 215 MW. Pionnier du financement participatif, VALOREM a récolté, depuis 2015, plus de 3,6 millions d'euros de participation citoyenne ; 2.600 personnes ont ainsi mobilisé leur épargne au service de la transition énergétique.

PROJET FINANCÉ

COLLECTE TERMINÉE

50 600 € collectés	57 prêteurs
50 000 € * objectif de collecte	Terminé jours restants
4 % à 5 % * taux d'intérêt annuel	2 ans Echéance
Chaque trimestre Fréquence des échéances	24/06/2018 Date de la première échéance
Jusqu'à 5 000 € * Montant maximum par prêteur	Offre OPTIMUM Type de dette Minibon

** montant dé plafonné, dans la limite de 50 600 €.*

** 4 % aux habitants de la Bretagne*
** 4,4 % aux habitants des Communautés de communes Ploërmel Communauté et Loudéac Communauté - Bretagne Centre*
** 5 % aux habitants des communes de Plumieux, La Trinité-Porhoët, Coëtlogon, Ménéac, Gomené, Laurenan, Plémet, La Prénessaye, Saint-Barnabé, La Chèze, Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle.*

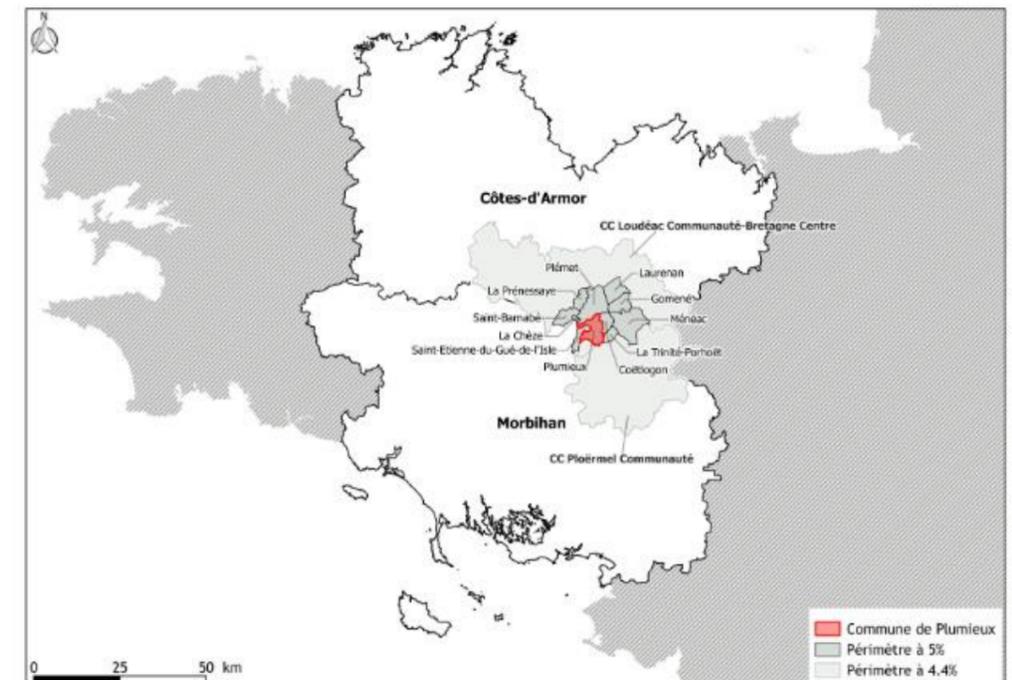
** 2 000 € aux habitants de la Bretagne*
** 2 500 € aux habitants des Communautés de communes Ploërmel Communauté et Loudéac Communauté - Bretagne Centre*
** 5 000 € aux habitants des communes de Plumieux, La Trinité-Porhoët, Coëtlogon, Ménéac, Gomené, Laurenan, Plémet, La Prénessaye, Saint-Barnabé, La Chèze, Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle.*

LE REMBOURSEMENT

En prêtant à VALOREM pour les éoliennes du projet de Péhart, vous bénéficiez de la garantie d'un opérateur reconnu de l'éolien français. Les précédentes campagnes de VALOREM ont toutes vu leurs échéances de remboursement honorées conformément au calendrier contractuel. Pour les 2.600 épargnants qui ont prêté plus de 3,6 millions d'euros, le capital a été remboursé à hauteur de 1.500.000 € et plus de 217.000 € d'intérêts ont été déjà versés.

Cette opération est réservée aux habitants des Côtes-d'Armor et du Morbihan et pourra être ouverte au Finistère et à l'Ille-et-Vilaine. Le taux d'intérêt annuel est fixé à 4 %, bonifié à 4,4% pour les habitants des Communautés de communes Loudéac Communauté - Bretagne Centre et Ploërmel Communauté, et à 5 % pour les habitants des 11 communes situées dans les 6 km autour du projet : Plumieux, La Trinité-Porhoët, Coëtlogon, Ménéac, Gomené, Laurenan, Plémet, La Prénessaye, Saint-Barnabé, La Chèze et Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle.

Les prêteurs seront tenus au courant de l'avancement du projet.



Extrait du site internet parc-eolien-plumieux.fr

ACTUALITÉS

ACTUALITÉ



LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF DE 2018

En février 2018, VALOREM avait dédiée sa première campagne de financement participatif bretonne au projet de Péhart. Cette opération co-organisée...

[Lire la suite](#)

ACTUALITÉ



DES NOUVELLES DU PROJET ÉOLIEN DE PÉHART

Retrouvez ici la lettre d'information diffusée en juin 2019

[Lire la suite](#)

ACTUALITÉ



PERMANENCE À LA MAIRIE DE PLUMIEUX

En février 2018, VALOREM a organisé une permanence en mairie de Plumieux afin de répondre aux questions des habitants sur...

[Lire la suite](#)

ACTUALITÉ



UNE CAMPAGNE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF ENTIÈREMENT DÉDIÉE AU PROJET DE PÉHART

En février 2018, VALOREM avait dédiée sa première campagne de financement participatif Bretonne au projet de Péhart. Cette opération co-organisée...

[Lire la suite](#)

FAIT ACTUEL

FAIT ACTUEL	ORIENTATION DES AUTORISATIONS	CONSTRUCTION
<ul style="list-style-type: none"> • Autorisation d'urbanisme • Autorisation de travaux • Autorisation de mise en service 	<ul style="list-style-type: none"> • Permis de construire • Autorisation de dérogation • Autorisation de mise en service 	<ul style="list-style-type: none"> • La 1^{ère} phase de développement • Travaux de montage • Travaux de câblage • Travaux de mise en service

LES 5 PHASES DU PROJET

Le développement d'un projet éolien s'étale sur plusieurs années, depuis l'identification d'un site jusqu'à l'exploitation du parc. Parce que l'évolution...

[Lire la suite](#)

ACTUALITÉ



LES ÉTUDES EFFECTUÉES : POUR ASSOCIER RESPECT DE VOTRE TERRITOIRE ET PRODUCTION OPTIMALE D'ÉLECTRICITÉ

En analysant précisément les spécificités de votre territoire, les études techniques et environnementales nous permettent de déterminer les caractéristiques du...

[Lire la suite](#)

ACTUALITÉ



LA ZONE D'ÉTUDE

La zone d'implantation potentielle ci-dessous a été définie en fonction de critères précis, propres à l'installation d'éoliennes : - Un...

[Lire la suite](#)

Photos de la permanence en mairie de février 2018



Extrait de l'application smartphone et tablette Eole Expérience

Projet de parc



Péhart, commune de Plumieux Éolien

Plumieux - 22210 - France métropolitaine

Propriétaire : VALOREM - ABO Wind
 Puissance totale : 16,8 MW
 Production annuelle moyenne : 34291 MWh
 Nombre de turbines : 4
 Puissance unitaire : 4,2 MW
 Projet éolien de Péhart sur la commune de Plumieux

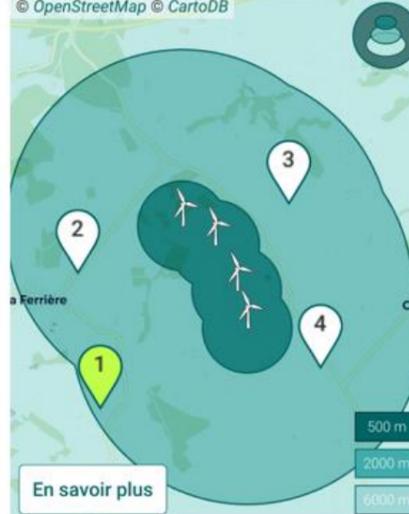
[Site internet du projet](#)



Coordonnées GPS
48.138522, -2.578056

S'y rendre

Projet Péhart, commune de Plumieux



En savoir plus

POINT D'EXPERIENCE n°1
 Les Evignacs
 22210 Plumieux
 48.130552, -2.596396

S'y rendre
Débuter

Projet Péhart, commune de Plumieux



En savoir plus

POINT D'EXPERIENCE n°3
 Belle Alouette
 22210 Plémet
 48.151533, -2.567409

S'y rendre
Débuter



Bulletins municipaux

La Plum' de l'Info

Juillet - Août 2014 - N° 56

<p>Horaires d'ouverture de la mairie</p> <p>Lundi 08h30 - 12h30 13h30 - 17h30</p> <p>Du Mardi au Vendredi 08h30 - 12h30</p> <p>Samedi Fermé en juillet et août 09h00 - 12h00</p> <p>☎ 02 96 25 55 11 ☎ 02 96 25 57 28</p> <p>mairie.plumieux@wanadoo.fr</p>	<p style="text-align: center;">Conseil Municipal du 17 juin 2014</p> <p>Présents Pierrick LE CAM, Bernard LUCAS, Marie-Claude OLLITRAULT, Bertrand BRIAND, Isabelle ROUMAUD, Éliane BLOUIN, Julien BONNENFANT, Michel GUILLEMIN, Anne LENORMAND, Nicole LEPIOUFLE, Emmanuel PANATO, Évelyne PICHARD, Michel SALAÛN, Dominique URVOY, Gail YOUMANS.</p> <p>APPROBATION DU DOSSIER « Périmètre de la croix de cimetière » L'examen et l'approbation des dossiers « Périmètre de la croix de cimetière » et PLU seront vus lors de la prochaine séance du conseil Municipal qui se tiendra, avec l'accord de tous, le 17 juillet.</p> <p>VOTE ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2013 Après présentation de ce rapport, le conseil municipal : adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de PLUMIEUX. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.</p> <p>VOTE D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DE L'ANNEE 2014 Le Conseil Municipal après délibéré, décide, à la majorité d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1000 euros, pour l'année 2014, aux Assemblées Gallèses.</p> <p>PROGRAMME VOIRIE 2014 Projet de programme pour la voirie 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Route de la Ville Jean : revêtement en enrobé (surface 2300 m2) ○ Aménagement d'un chemin d'exploitation, au lieu-dit « Le Chaîno » (surface 4400 m2) ○ Aménagement d'un chemin d'exploitation, au lieu-dit « Le Foyer » (surface 1260 m2) ○ Aménagement d'un chemin, au lieu-dit « La Cave » (surface 2520m2) <p>L'ensemble de ces travaux de voirie est estimé à 55 000 euros</p> <p>VENTE DU TRACTOPELLE La commune a acheté un nouveau tractopelle, prévu au Budget Primitif 2014 de la commune, l'ancien appareil est repris pour un montant de 5 000 euros H.T.</p> <p>PROJET BUREAUTIQUE M. le Maire évoque les modifications qu'il souhaite apporter au réseau informatique existant de la mairie, en raison de l'obsolescence du matériel actuel. Le futur réseau nécessite également la rénovation du câblage tant électrique que téléphonique. Le budget prévisionnel de cette opération tournera autour de 10 000 euros.</p> <p>RECRUTEMENT D'UN(E) SECRETAIRE GENERALE Monsieur le Maire fait le point sur le projet de recrutement d'un ou d'une secrétaire générale pour le service à temps partagé des mairies de PLUMIEUX, COËTLOGON et LE CAMBOUT.</p> <p>PROJETS D'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES SUR LA COMMUNE Monsieur le Maire souhaite faire un point de situation sur les projets d'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune. Après avoir entendu, les expériences et les opinions des élus, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter sur la question suivante : « Continue-t-on à implanter des éoliennes à PLUMIEUX ? » Le résultat du vote du Conseil Municipal est le suivant : Membres présents : 14 Abstention : 4 voix Non : 3 voix Pour : 7 voix En conséquence, le Conseil Municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés, de poursuivre l'étude de projets d'implantation d'éoliennes sur la commune.</p>
<p>Numéros utiles</p> <p>Docteur DINCA 02 96 28 00 14</p> <p>Cabinet infirmiers 02 96 25 57 84</p> <p>Pharmacie de garde 32 37</p> <p>Gendarmerie 17</p> <p>Pompiers 18 ou 112 d'un portable</p> <p>Urgences médicales 15 ou 112 d'un portable</p>	<p>L'Agenda des Plumetais</p> <p>29 juin Repas à la Salle des Fêtes Saint Patrons</p> <p>Du 7 au 12 juillet Assemblées Gallèses</p> <p>13 juillet Retransmission de la finale de la Coupe du Monde & Soirée disco Foyer des Jeunes</p> <p>15 août Fêtes des Battages Comité des Fêtes</p> <p>La bibliothèque est ouverte tous les samedis de 10h30 à 12h00</p>

La Plum' de l'Info

Mai 2015 - N° 65

<p>Horaires d'ouverture de la mairie</p> <p>Lundi et Vendredi 08h30 - 12h30 13h30 - 17h30</p> <p>Mardi et Mercredi 08h30 - 12h30</p> <p>Samedi 09h00 - 12h00</p> <p>☎ 02 96 25 55 11 ☎ 02 96 25 57 28</p> <p>mairie@plumieux.fr</p>	<p style="text-align: center;">Réunion Conseil Municipal du 4 mai 2015</p> <p>Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Pierrick LE CAM, Bernard LUCAS, Marie-Claude OLLITRAULT, Bertrand BRIAND, Isabelle ROUMAUD, Éliane BLOUIN, Julien BONNENFANT, Michel GUILLEMIN, Nicole LE PIOUFLE, Anne LENORMAND, Emmanuel PANATO, Évelyne PICHARD, Michel SALAÛN, Dominique URVOY, Gail YOUMANS. Absents excusés : Évelyne PICHARD, Dominique URVOY.</p> <p>Présentation du projet éolien de Péhart M. TENAILLEAU de la société VALOREM présente au Conseil Municipal le projet de développement éolien sur le site de Péhart. Ce projet serait de 5 à 7 éoliennes et produirait entre 22 000 MWh et 38 500 MWh soit la consommation de 10 000 à 17 500 foyers (hors chauffage électrique). Ce projet pourrait voir le jour sous 60 à 72 mois, sous réserve de résultats favorables des différentes études sur la flore, la faune, l'entomofaune, les chiroptères, l'avifaune, le paysage, l'acoustique et bien sur l'enquête publique.</p> <p>Vote des subventions communales 2015 Le Conseil Municipal décide de voter comme suit les subventions allouées au titre de 2015 pour une somme totale de 8 768.46 € :</p> <p>ADMR : 169 €, AMF 22 : 379.07 €, Amicale Sapeurs-Pompiers de Plémet : 356.39 €, Ass. Pêche Plumieux : 500 €, AST (Basket) La Trinité Porhoët : 300 €, Maison Familiale Loudéac : 30 €, Chambre des Métiers de Ploufragan : 60 €, Chambre des Métiers 56 : 30 €, Club du Temps Libre : 200 €, Collège La Clarté Plémet : 75 €, Collège Ste Anne La Trinité Porhoët : 300 €, Comice Agricole : 477 €, Comité des Fêtes Plumieux : 305 €, Croix Rouge : 50 €, Ecole Ste Anne (CLIS) Loudéac : 100 €, Ecole St Joseph La Trinité Porhoët : 175 €, Ligue contre le Cancer : 100 €, Lycée JB le Taillandier de St Aubin du Cormier : 30 €, Prévention routière : 60 €, Protection Civile : 60 €, Restaurants du Cœur : 100 €, Rêves de Clown : 50 €, Secours Populaire (aide au Népal) : 50 €, Sté de Chasse Plumieux : 600 €, Solidarité Paysans : 100 €, Sud Cap Loisirs Plumieux : 502 €, TSA : 3 000 €, Amicale Laïque Plumieux : 305 €, Foyer des Jeunes Plumieux : 305 €. Les subventions ne seront versées que sur présentation d'une demande écrite, du compte de résultat 2014 et du prévisionnel 2015 de l'association.</p> <p>Révision de la Convention ACSE M. le Maire informe le Conseil que la commune avait signé une convention avec l'ACSE en 2006 en faveur du club sportif communal et en contrepartie celui-ci ne percevait pas la totalité de la subvention annuelle. Or depuis la création du TSA, la commune règle les heures d'intervention de l'ACSE au profit du TSA (2 958.50 € en 2014) et l'association bénéficie de la totalité de la subvention annuelle. Avec 2 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS et 9 voix POUR, le Conseil Municipal décide de ne pas renouveler la convention avec l'ACSE à compter de la rentrée 2015/2016.</p> <p>Vente du hangar communal sis Venelle des Écoles Le Maire informe le Conseil Municipal que la Sté AMADEITE de Bréhan souhaite acquérir le hangar communal sis Venelle des Écoles. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable et fixe le prix, d'un commun accord, à 17 000 Euros.</p> <p>Voirie communale 2015 - Groupement de commandes Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne tout pouvoir à M. Le Maire pour signer la convention de groupement de commandes avec M. Le Président de la CIDERAL pour la réalisation du programme de voirie communale en 2015.</p>
<p>Numéros utiles</p> <p>Cabinet infirmiers 02 96 25 57 84</p> <p>Pharmacie de garde 32 37</p> <p>Gendarmerie 17</p> <p>Pompiers 18 ou 112 d'un portable</p> <p>Urgences médicales 15 ou 112 d'un portable</p> <p>Dépannage EDF Grand Public (24h/24) 09 726 750 22</p>	<p>L'Agenda des Plumetais</p> <p>15 mai Concours de Boules du Club du Temps Libre</p> <p>17 mai Repas de fin de saison TSA Foot</p> <p>24 mai et 14 juin Lâchers de truites TSA Hand et Asso de Pêche</p> <p>30 mai Fête Bretonne Comité des fêtes</p> <p>21 juin Kermesse de L'École Sainte Anne</p>



La Plum' de l'Info

Septembre 2015 - N° 68

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi et Vendredi
 08h30 - 12h30
 13h30 - 17h30
Mardi et Mercredi
 08h30 - 12h30
Samedi
 09h00 - 12h00
 ☎ 02 96 25 55 11
 ☎ 02 96 25 57 28
 mairie@plumieux.fr

Numéros utiles

Cabinet infirmiers
 02 96 25 57 84
 Pharmacie de garde
 32 37
 Gendarmerie
 17
 Pompiers
 18 ou 112 d'un portable
 Urgences médicales
 15 ou 112 d'un portable
 Dépannage EDF Grand Public (24h/24)
 09 726 750 22

L'Agenda des Plumetais

18 septembre
 Tournoi de Volley
 ESAP Volleyball
20 septembre
 Remise des équipements
 Apéro dinatoire
 ESAP Football
10 octobre
 Repas
 CCAS
16 octobre
 Réunion Calendrier des fêtes 2016
 Mairie
17 octobre
 Repas
 Société de Pêche

Réunion Conseil Municipal du 10 septembre 2015

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Pierrick LE CAM, Bernard LUCAS, Marie-Claude OLLITRAULT, Bertrand BRIAND, Isabelle ROUMAUD, Eliane BLOUIN, Julien BONNENFANT, Michel GUILLEMIN, Anne LENORMAND, Nicole LEPIOUFLE, Emmanuel PANATO, Evelyne PICHARD, Michel SALAÛN, Dominique URVOY, Gail YOUNANS.

Prix et la Qualité du service public de l'Eau Potable et Modification Statutaire du Syndicat d'Eau du Lié

Le Maire procède à la distribution du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable émanant du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau du Lié. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter l'adhésion de la Commune de LA CHEZE au Syndicat d'Eau du Lié avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2016.

Projet Éolien de Péhart - Délibération pour l'usage des chemins communaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et autorisés à voter, autorise M. le Maire à signer avec VALOREM ou toutes sociétés qui s'y substitueraient l'ensemble des conventions constitutives de servitudes nécessaires à l'implantation du parc éolien (câbles, surplombs, accès, etc.) et à signer l'ensemble des baux emphytéotiques et actes notariés constitutifs de servitudes nécessaires à la construction et l'exploitation du parc éolien envisagé sous la forme authentique.

Achat du site « Triskalia »

M. le Maire fait part à l'assemblée de la signature imminente du protocole de vente du site « TRISKALIA » et de location pour le silo de stockage céréales : Afin de financer l'acquisition et l'aménagement de ce site, M. le Maire propose à l'assemblée de solliciter un emprunt auprès de La Banque Postale. L'aménagement des locaux est en cours d'études avec l'aide la CIDERAL, et une présentation sera faite lors d'un prochain Conseil Municipal.

Modification des Conditions de location des chapiteaux

Pour ne pas exercer de concurrence déloyale vis-à-vis des commerçants et entrepreneurs privés, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, et à compter du 1^{er} octobre 2015, décide que les chapiteaux, les tables et les chaises appartenant à la commune de Plumieux ne pourront être loués que par des habitants, associations ou entreprises de la commune et pour une utilisation **exclusive** sur le territoire de Plumieux ; toute location par des personnes extérieures à la commune, ou pour une utilisation hors commune sera donc impossible.

Société de Chasse : Achat d'un bungalow

Le bungalow pour la Société de Chasse, dont l'achat avait été décidé lors du Conseil Municipal du 16 juillet dernier (voir Plum' de l'Info N° 67) a été installé par le fournisseur avec l'aide du service technique de la commune. La peinture et l'aménagement intérieur du bungalow seront effectués par les membres de la Société de Chasse, et les branchements électriques, eau et assainissement seront effectués par le service technique de la commune.

Articles de presse

Le Télégramme

PLUMIEUX

Conseil. Un projet éolien à Pehart

8 mai 2015

Lundi, le conseil municipal s'est réuni. M. Tenailleau, de la société Valorem, a présenté au conseil le projet de développement éolien sur le site de Pehart. Il concerne cinq à sept éoliennes pour une production située entre 22.000 MWh et 38.500 MWh, soit la consommation de 10.000 à 17.500 foyers (hors chauffage électrique). Ce projet pourrait voir le jour d'ici 60 à 72 mois, sous réserve de résultats favorables des différentes études sur la flore, la faune, le paysage, l'entomofaune, les chiroptères, l'avifaune, l'acoustique et l'enquête publique.

Subventions 2015. Le conseil a attribué les subventions suivantes. ADMR, 169 € ; AMF 22, 379,07 € ; Amicale sapeurs-pompiers de Plémet, 356,39 € ; Pêche et loisirs, 500 € ; AST basket La Trinité-Porhoët, 300 € ; Maison familiale Loudéac, 30 € ; chambre de métiers de Ploufragan, 60 € ; chambre de métiers 56, 30 € ; Club du temps libre, 200 € ; collège La Clarté Plémet, 75 € ; collège Sainte-Anne La Trinité-Porhoët, 300 € ; comice agricole, 477 € ; comité des fêtes, 305 € ; La Croix-Rouge, 50 € ; école Sainte-Anne (Clis), Loudéac, 100 € ; école Saint-Joseph La Trinité-Porhoët, 175 € ; Ligue contre le cancer, 100 € ; lycée JB-Le Taillandier de Saint-Aubin-du-Cormier, 30 € ; prévention routière, 60 € ; protection civile, 60 € ; Restos du cœur, 100 € ; Rêves de clown, 50 € ; Secours populaire (aide au Népal), 50 € ; Société de chasse, 600 € ; Solidarité paysans, 100 € ; Sud Cap Loisirs, 502 € ; TSA, 3.000 € ; Amicale laïque, 305 € ; Foyer des jeunes, 305 €. Le conseil a adopté les subventions pour un montant total de 8.768,46 €. Les subventions ne seront versées que sur présentation d'une demande écrite, du compte de résultat 2014 et du prévisionnel 2015 de l'association.

Association Cidéral Sport encadrement. La commune a signé une convention avec l'ACSE, en 2006, en faveur du club sportif communal et en contrepartie celui-ci ne percevait pas la totalité de la subvention annuelle. Or depuis sa création du TSA, la commune règle les heures d'intervention de l'ACSE au profit du TSA (2.958,50 € en 2014) et l'association bénéficie de la totalité de la subvention annuelle. Avec deux voix contre, deux abstentions et neuf voix pour, le conseil décide de ne pas renouveler la convention à compter de la rentrée 2015-2016. (À suivre)

Plumieux. Les projets éoliens vont-ils être annulés ?

Jeudi 19 octobre, le conseil municipal de Plumieux (Côtes-d'Armor) a voté contre l'implantation d'éoliennes sur les sites des Landiers, Ker-Anna, Quillien et Pehart. Pour autant, leur disparition n'est pas actée.



Neuf conseillers municipaux ont participé au vote. Quatre conseillers concernés par le projet n'ont pas été autorisés à voter. | OUEST-FRANCE

Ouest-France
Ouest-France

Modifié le 21/10/2017 à 06h32
Publié le 21/10/2017 à 00h00

Sur la table du conseil municipal de Plumieux, jeudi 19 octobre, un dossier qui fait réagir dans la commune : celui des quatre projets éoliens sur les sites des Landiers, de Ker-Anna, de Quillien et de Pehart.

La municipalité les avait validés. Mais un vent de contestation souffle dans la commune. Le collectif La Plum'au vent, opposé à ces projets, avait lancé une pétition. Celle-ci avait recueilli 673 signatures sur les 814 adultes que compte la commune, soit 82,67 % de la population.

"Ce vote engage le conseil municipal"

Le 11 septembre, ce collectif a été reçu en mairie. Il a demandé à la municipalité de procéder à un nouveau vote sur ce sujet. Le maire, Pierrick Le Cam, avait ensuite fait part de cette requête aux conseillers municipaux.

Ce jeudi, l'édile a donc demandé au conseil de se prononcer pour ou contre les projets éoliens dans la commune. « **Le vote qui aura lieu ce soir engage le conseil municipal** », souligne-t-il.

Pierrick Le Cam en a profité pour expliquer les tenants et les aboutissants de ces projets. En précisant que lorsqu'une éolienne est implantée, le propriétaire de la parcelle touche 3 000 € par an. Un revenu non négligeable.

Les opposants satisfaits

Le vote s'est ensuite déroulé, en présence des membres de la Plum'au vent : projet éolien site des Landiers, deux votes pour, sept contre ; projet de Ker-Anna, trois votes pour, six contre ; projet de Quillien, neuf votes contre ; projet de Pehart, neuf votes contre.

Les membres du collectif de défense se disent satisfaits du résultat. De son côté, Élise Kebaili, chef de projets développement chez Engie et à l'initiative du projet précise :

« **Nous prenons acte de ce vote, dont les résultats sont certes décevants mais nous engageant aussi à poursuivre avec d'autant plus d'attention notre démarche d'information et d'échange autour de ce projet.** »

À noter que quatre membres du conseil municipal concernés de près par les projets n'ont pas été autorisés à voter. Le dossier des éoliennes à Plumieux n'est donc peut-être pas définitivement classé.

Le Télégramme

Accueil Actualités Bretagne [Chez vous](#) Économie Sports Loisirs Services

Publié le 09 février 2018 à 00h00

Éoliennes. C'est le moment d'investir !

🕒 Lecture : 1 minute

Un projet de quatre éoliennes est en cours de développement à Plumieux. Valorem, opérateur en énergies vertes, et Lendosphere, spécialiste du financement participatif dédié aux énergies renouvelables, ont lancé une offre de participation citoyenne, le lundi 5 février. Objectif : collecter 50.000 €. Cette opération est réservée aux habitants de Ploërmel Communauté et Loudéac Communauté.

À savoir, pour ce dernier territoire, les habitants des onze communes situées dans les 6 km autour du projet : Plumieux, La Trinité-Porhoët, Coëtlogon, Ménéac, Gomené, Laurenan, Plémet, La Prénessaye, Saint-Barnabé, La Chèze et Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle.

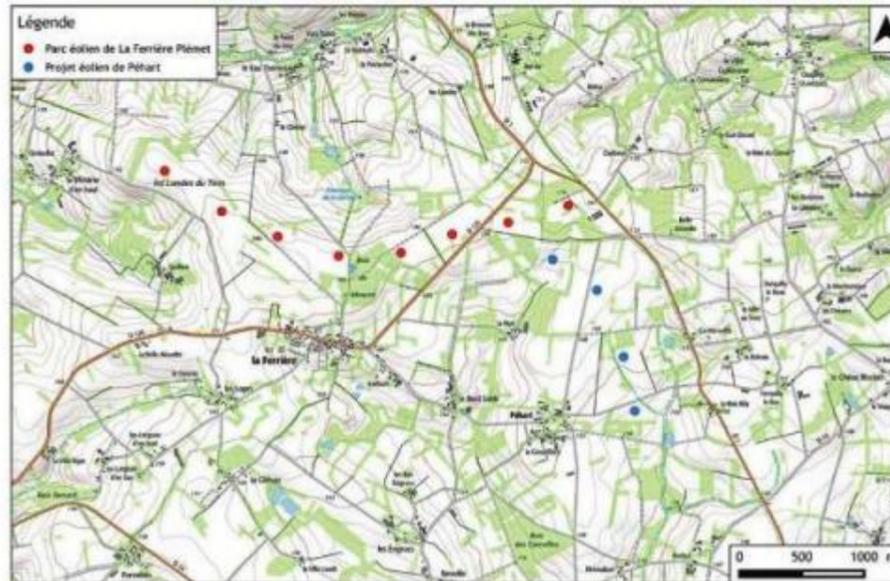
Le financement se fait sous la forme de prêts d'une durée de deux ans avec un taux d'intérêt annuel de 5 %. Les habitants intéressés peuvent prêter jusqu'à 5.000 €. Le projet éolien de Péhart se compose de quatre éoliennes d'une puissance de 3 MW chacune. Ce parc produira annuellement l'équivalent de la consommation électrique de plus de 11.800 foyers (hors chauffage et eau chaude électrique).

Note : "22_Plumieux_Crowdfun"

Projet éolien de Péhart. Un appel à financement pour participer au « développement du projet »

Le Courrier Indépendant | vendredi 16 février 2018

589 mots



Localisation des éoliennes du projet de Péhart

« Cette zone définit l'endroit qui pourrait à terme accueillir les éoliennes, en accord avec les propriétaires concernés et les résultats des études techniques et environnementales ». (©Valorem)

Situé sur la commune de Plumieux, le projet éolien de Péhart se compose de 4 éoliennes d'une puissance de 3 MW chacune. Valorem finalise actuellement l'étude de faisabilité du projet et fait appel au financement participatif pour boucler le dossier.

« Nos sociétés Valorem et ABO Wind étudient la possibilité d'implanter un projet éolien de à Plumieux, dans le prolongement du parc de Plémet La Ferrière », rappelle Sébastien Kerbart, chef de projets chez Valorem.

Une partie de la population a exprimé sa réticence à accueillir de nouvelles éoliennes, via une pétition. « Après avoir donné son accord en 2014 pour l'étude de notre projet, le conseil municipal de Plumieux a montré son appréhension à l'égard des différents projets en cours sur la commune. Soucieux d'informer la population et d'obtenir le soutien de tous, Valorem et ABO Wind proposent une lettre d'information et une permanence en mairie le 28 février prochain ».

Aider à financer le montage du projet

« Il y a deux types de financement participatif : des actions dans le projet ou le prêt d'argent pour le développement de ce projet », explique Sébastien Kerbart.

Dans le cas présent, « nous sommes toujours en phase d'études et nous proposons aux riverains de participer au développement du projet. Il n'y a donc pas de lien avec l'aboutissement ou non de ce projet. Si celui-ci n'est pas réalisé, le prêt sera de toute façon remboursé dans les deux ans ».

Réservé aux habitants et voisins

La campagne de financement participatif pour accompagner le développement du projet éolien de Péhart, sur la commune de Plumieux a été lancée le 5 février par Valorem, opérateur en énergies vertes, et Lendosphere, spécialiste du financement participatif dédié aux énergies renouvelables.

L'objectif est de collecter 50 000 €, cette opération est réservée aux habitants de Plœrmel Communauté (Morbihan) et Loudéac Communauté - Bretagne Centre (Côtes-d'Armor).

En proposant cette opération, « Valorem souhaite consolider l'ancrage local du projet en proposant aux habitants du territoire de récolter une partie des retombées financières ».

Deux taux d'intérêt

Pour les habitants des onze communes situées dans les 6 km autour du projet : Plumieux, La Trinité-Porhoët, Coëtlogon, Ménéac, Gomené, Laurenan, Plémet, La Prénessaye, Saint-Barnabé, La Chèze et Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle, le taux d'intérêt annuel sera de 5 %, avec montant maximal de 5 000 €.

Pour les autres, le taux d'intérêt annuel sera de 4,4 %, pour un montant maximal de 2 500 €.

La durée du prêt est de 2 ans, et les échéances de remboursement seront trimestrielles.

Les souscriptions sont ouvertes sur : www.lendosphere.com/pehart

Une permanence le 28 février en mairie

Pour présenter le projet à la population, les représentants de Valorem et ABO Wind seront présents en mairie le mercredi 28 février, de 10h à 13h et de 16h à 19h.

L'échéancier

« On a fini l'état initial : environnement, faune, flore, acoustique... et on est en train de terminer le dossier d'impact, précise Sébastien Kerbart. La demande d'autorisation d'exploiter sera déposée dans le courant du premier trimestre 2018 ».

V.B.

No comment

En l'absence du maire, nous avons interrogé le premier adjoint, Bernard Lucas, sur le fait que le projet suivait son cours. Il a préféré couper court à la conversation déclarant : « je ne m'en occupe pas ».

Annexes 4

Tableau - Liste des espèces floristiques inventoriées sur le site

Nom Latin	Nom Français
<i>Abies alba</i>	Sapin blanc
<i>Acer campestre</i>	Erable champêtre
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille
<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampante
<i>Alopecurus geniculatus</i>	Vulpin genouillé
<i>Anagallis arvensis</i>	Mouron rouge
<i>Angelica sylvestris</i>	Angélique sauvage
<i>Anthemis arvensis - L.</i>	Fausse camomille
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Flouve odorante
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Anthrisque sauvage
<i>Apium nodiflorum</i>	Ache nodiflore
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette
<i>Betula pubescens</i>	Bouleau pubescent, blanc
<i>Blechnum spicant</i>	Blechnum en épi
<i>Brassica oleraceae</i>	Chou potager
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou
<i>Bromus sterilis</i>	Brome stérile
<i>Calluna vulgaris</i>	Callune
<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies
<i>Cardamine hirsuta</i>	Cardamine hérissée
<i>Cardamine pratensis</i>	Cardamine des prés
<i>Carduus tenuiflorus</i>	Chardon à capitules grêles

<i>Carex laevigata</i>	Laïche lisse
<i>Carex paniculata</i>	Carex paniculé
<i>Carex pendula</i>	Laïche à épis pendants
<i>Carpinus betulus</i>	Charme
<i>Castanea sativa</i>	Châtaignier
<i>Centaurea nigra</i>	Centauree noire
<i>Cerastium fontanum</i>	Céraiste commun
<i>Cerastium glomeratum</i>	Céraiste aggloméré
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc
<i>Chrysanthemum segetum</i>	Chrysanthème des blés
<i>Cirsium dissectum</i>	Cirse découpé
<i>Cirsium palustre</i>	Cirse des marais
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun
<i>Conopodium majus</i>	Conopode dénudé
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier
<i>Cruciata laevipes</i>	Gaillet croisette
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage
<i>Digitalis purpurea</i>	Digitale pourpre
<i>Dryopteris filix-mas</i>	Fougère mâle
<i>Epilobium hirsutum</i>	Epilobe hirsute
<i>Erica ciliaris</i>	Bruyère ciliée
<i>Erodium cicutarium</i>	Bec de grue commun
<i>Euphorbia amygdaloïdes</i>	Euphorbe des bois
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre
<i>Festuca sp.</i>	Fétuque
<i>Frangula alnus</i>	Bourdaie
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé
<i>Fumaria officinalis</i>	Fumeterre officinale

<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron
<i>Galium mollugo</i>	Gaillet commun
<i>Galium uliginosum - L.</i>	Gaillet aquatique; Gaillet des fanges
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium Herbe-à-Robert
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte commune
<i>Hedera helix</i>	Lierre
<i>Heracleum sphondylium</i>	Grande Berce
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse
<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	Jacinthe des bois
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis commun
<i>Hypochoeris radicata</i>	Porcelle enracinée
<i>Ilex aquifolium</i>	Houx
<i>Juncus acutiflorus</i>	Jonc noueux
<i>Juncus compressus</i>	Jonc à tiges comprimées
<i>Juncus effusus</i>	Jonc diffus
<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre
<i>Lapsana communis</i>	Lapsane commune
<i>Lathraea clandestina</i>	Clandestine
<i>Lemna minor</i>	Petite lentille d'eau
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Marguerite commune
<i>Lolium perenne</i>	Ray grass
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé
<i>Luzula campestris</i>	Luzule des champs
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycopée d'Europe
<i>Matricaria perforata / Tripleurospermum inodorum</i>	Matricaire inodore
<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique

<i>Mentha piperita</i>	Menthe poivrée
<i>Molinia caerulea</i>	Molinie bleue
<i>Myosotis arvensis</i>	Myosotis des champs
<i>Myosotis sylvatica</i>	Myosotis des bois
<i>Narcissus pseudonarcissus</i>	Jonquille des bois
<i>Neottia ovata</i>	Grande Listère
<i>Oenanthe crocata</i>	Oenanthe safranée
<i>Persicaria maculosa</i>	Renouée persicaire
<i>Pinus pinaster</i>	Pin maritime
<i>Pinus sylvestris</i>	Pin sylvestre
<i>Plantago coronopus</i>	Plantain corne de boeuf
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé
<i>Plantago major</i>	Plantain majeur
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin de champs
<i>Poa sp.</i>	Pâturin
<i>Polygonatum multiflorum</i>	Sceau de Salomon polyflore
<i>Polygonum persicaria / Persicaria maculosa</i>	Renouée persicaire
<i>Polypodium vulgare</i>	Polypode commun
<i>Polytrichum formosum</i>	Polytric élégant
<i>Populus nigra</i>	Peuplier noir
<i>Populus nigra subsp. nigra var. italica</i>	Peuplier d'Italie
<i>Populus tremula</i>	Tremble
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante
<i>Primula vulgaris</i>	Primevère acaule
<i>Prunus avium</i>	Merisier
<i>Pseudotsuga menziesii</i>	Sapin de Douglas
<i>Pteridium aquilinum</i>	Fougère aigle
<i>Pteridium aquilinum</i>	Fougère aigle

<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé
<i>Ranunculus ficaria</i>	Renoncule ficaire
<i>Ranunculus flammula</i>	Renoncule flammette
<i>Ranunculus hederaceus</i>	Renoncule-lierre
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune
<i>Rumex acetosa</i>	Grande oseille
<i>Rumex acetosella</i>	Petite oseille
<i>Rumex crispus</i>	Rumex crépu
<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience sauvage
<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon
<i>Salix atrocinerea</i>	Saule noir cendré
<i>Salix aurita</i>	Saule à oreillettes
<i>Salix sp.</i>	Saule sp.
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir
<i>Scrophularia nodosa</i>	Scrophulaire noueuse
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun
<i>Silene latifolia</i>	Compagnon blanc
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère
<i>Stachys officinalis</i>	Epiaire officinale
<i>Stachys sylvatica</i>	Epiaire des bois
<i>Stellaria alsine</i>	Stellaire alsine
<i>Stellaria graminea</i>	Stellaire graminée
<i>Stellaria holostea</i>	Stellaire holostée
<i>Taraxacum sp.</i>	Pissenlit sp.
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle blanc
<i>Ulex europaeus</i>	Ajonc d'Europe
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque

<i>Veronica agrestis</i>	Véronique agreste
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée
<i>Viola riviniana</i>	Violette de rivin
<i>Viola tricolor</i>	Pensée sauvage
<i>Viscum album</i>	Gui

